

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2357

21 septembre 2012

SOMMAIRE

Auriga Finance S.A.	113113	RR Gestion S.à r.l.	113109
Bell Equipment International S.A.	113110	Sabco S.A.	113123
Biocera S.A.	113124	Saint Eugène SA	113124
Corado S.A.	113107	Sanfede S.A.	113123
Esselte European Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	113135	San Prince Management	113136
Euro Composites® S.A.	113113	Santana Holding S.A.	113124
Farvest S.à r.l.	113111	Séminaire Investissement S.A.	113125
George V, Société civile immobilière ...	113129	Serfin Gestion S.A. (Services Financiers et de Gestion S.A.)	113112
Immo Invest & Finance S.A.	113112	Shiplux VII S.A.	113127
Inbetween S.A.	113136	SIGNA Real Estate Capital Partners Deve- lopment I a S.à r.l.	113127
Interbasic Holding S.A.	113090	SIGNA R.E.C.P. Development "IZD" S.à r.l.	113127
Invent	113132	Simtek Investments S.A.	113128
Landco S.A.	113108	Sinequanon Health Care SA	113128
Melina S.A., société de gestion de patrimoi- ne familial	113128	SL-xIP S.à r.l.	113128
Mizzen Topco S.C.A.	113092	Smart Modular Technologies (Foreign Holdings), Limited	113129
NIS Holdings S.à r.l.	113114	Société de Recyclage de matières inertes	113113
Quinlan Private Ukmerges Holdings S.à r.l.	113107	Société Financière de Caoutchoucs	113123
Ramirez-Investments S.à.r.l.	113109	Sogeprom sàrl	113129
RE.DE.RA. S.à.r.l.	113109	Sogrha Sàrl	113130
REF IV Associates (Caymans) L.P. Child Wear CIV S.C.S.	113111	Sopal	113130
RE Galaxy III S.à r.l.	113109	SRF Trading S.A.	113131
Reservoir Media S.à r.l.	113112	Superior SPF	113130
Ridge Wind Holdings S.à r.l.	113107	TCC Corporation S.à r.l.	113113
Robson S.à r.l.	113091	Tech Data Luxembourg S.à.r.l.	113127
Rofital Investment Group S.A. Holding ...	113112	TSS Holdings S.C.S.	113128
Rominvest (Luxembourg) S.à r.l.	113108		
Royalty Pharma S.à r.l.	113108		

Interbasic Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 11.340.

L'an deux mille douze, le vingt juillet.

Par-devant, Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société anonyme INTERBASIC HOLDING S.A., avec siège social à L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph. Hackin, constituée suivant acte notarié en date du 10 octobre 1973, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 206 du 21 novembre 1973. Les statuts de ladite société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 décembre 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 376 du 19 février 2010.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Yvonne MALONE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui assume également la fonction de scrutateur.

qui désigne comme secrétaire Madame Arlette SIEBENALER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 6 des statuts

2. Divers

II.- Que l'associé unique présent ou représenté, les mandataire de l'associé unique représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par l'associé unique présent, les mandataires de l'associé unique représenté ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes la procuration de l'associé unique, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dernière phrase de l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** La société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ EUR 1.000.-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en français, suivi d'une version anglaise. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version française prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand twelve, on the twentieth of July.

Before the undersigned Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of INTERBASIC HOLDING S.A., a société anonyme having its registered office in L1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin, constituted by a notarial deed on October 10th, 1973, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 206 of November 21st 1973. The Articles of Incorporation have been modified many times and for the last time by Maître Henri Hellinckx, notary residing

in Luxembourg on December 15th 2009, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 376 of February 19th 2010.

The meeting was opened by Mrs Yvonne MALONE employee, residing professionally in Luxembourg, being in the chair, and assuming also the role of scrutineer.

who appointed as secretary Mrs Arlette SIEBENALER, employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Amendment of the last sentence of Article 6 of the Article of Incorporation

2. Miscellaneous

II. The sole shareholder present or represented, the proxyholders of the represented sole shareholder and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the sole shareholder, the proxyholders of the represented sole shareholder, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented sole shareholder will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The last sentence of Article 6 of the Articles of Incorporation will be modified and now reads as follows:

« **Art. 6.** The company is engaged by the joint signatures of two directors.»

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately EUR 1,000.-.

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French, followed by an English version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the French version will be prevailing.

The document having been read to the members of the board and to the proxyholder of the appearing parties, they signed together with the notary the present deed.

Signé: Y. MALONE, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 juillet 2012. Relation: LAC/2012/35605. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 27 août 2012.

Référence de publication: 2012110264/91.

(120149235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2012.

Robson S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.807.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 161.698.

Les comptes annuels pour la période du 10 mai 2011 (date de constitution) au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2012.

Référence de publication: 2012109384/11.

(120148180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2012.

Mizzen Topco S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 171.038.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the tenth day of August.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) GTCR Fund X/A LP, a limited partnership established and existing under the laws of the State of Delaware, having its registered office at c/o National Registered Agents Inc., 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover, DE 19904, United States of America, registered with the Delaware Secretary of State under registration number 4771183 (“GTCR Fund X/A LP”),

duly represented by Ms. Christine Kröger, lawyer, having her professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 7 August 2012 in Chicago, Illinois;

2) GTCR Fund X/C LP, a limited partnership established and existing under the laws of the State of Delaware, having its registered office at c/o National Registered Agents Inc., 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover, DE 19904, United States of America, registered with the Delaware Secretary of State under registration number 4771186 (“GTCR Fund X/C LP”),

duly represented by Ms. Christine Kröger, lawyer, having her professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 7 August 2012 in Chicago, Illinois;

3) GTCR Co-Invest X LP, a limited partnership established and existing under the laws of the State of Delaware, having its registered office at c/o National Registered Agents Inc., 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover, DE 19904, United States of America, registered with the Delaware Secretary of State under registration number 4771180 (“GTCR Co-Invest X LP”),

duly represented by Ms. Christine Kröger, lawyer, having her professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 7 August 2012 in Chicago, Illinois;

4) Mizzen Manco S.C.A., a société en commandite par actions incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registration with the Luxembourg Trade and Companies’ Register pending (“Mizzen Manco S.C.A.”),

duly represented by Ms. Christine Kröger, lawyer, having her professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 10 August 2012 in Chicago, Illinois and Luxembourg; and

5) Mizzen Manager S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registration with the Luxembourg Trade and Companies’ Register pending (“Mizzen Manager S.à r.l.”),

duly represented by Ms. Christine Kröger, having her professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 10 August 2012 in Chicago, Illinois and Luxembourg.

The proxies, after having been signed *in varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing parties have requested the notary to document the deed of incorporation of a société en commandite par actions, which they wish to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

A. Name – Duration – Purpose – Registered office – Shareholders’ liability

Art. 1. Name. There hereby exists among the current owners of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société en commandite par actions under the name of “Mizzen Topco S.C.A.” (the “Company”).

Art. 2. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 3. Purpose.

3.1 The Company’s purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities in the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

3.2 The Company may further:

- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and

- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

3.3 The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may in particular:

- raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature;

- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and

- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

Art. 4. Registered office.

4.1 The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the General Partner.

4.3 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.4 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the General Partner.

Art. 5. Shareholders' liability. The Company's general partner (associé commandité) (the "General Partner") shall be personally and indefinitely liable for all corporate liabilities which cannot be paid out of the Company's assets. Any other shareholder (associé commanditaire) shall only be liable up to the amount of his/her/its commitment to the Company.

B. Share capital – Shares – Register of shares – Ownership and transfer of shares

Art. 6. Share capital.

6.1 Issued share capital

6.1.1 The Company's issued share capital is set at forty-five thousand United States Dollars (USD 45,000), consisting of four million five hundred thousand (4,500,000) shares having a par value of one cent of a United States Dollar (USD 0.01) each.

6.1.2 Under the terms and conditions provided by law and notwithstanding the authorisation granted to the General Partner in article 6.2 of these articles of association ("Authorised share capital"), the Company's issued share capital may be increased by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

6.1.3 Any new shares to be paid for in cash will be offered by preference to the existing shareholders, in proportion to the number of shares held by them in the Company's share capital. The General Partner shall determine the period of time during which such preferential subscription right may be exercised. This period may not be less than thirty (30) days from the date of dispatch of a registered letter sent to the shareholders, announcing the opening of the subscription. However, subject to the terms and conditions provided by law, the general meeting of shareholders, called (i) either to resolve upon an increase of the Company's issued share capital (ii) or upon the authorisation to be granted to the General Partner to increase the Company's issued share capital, may limit or suppress the preferential subscription right of the existing shareholders or authorise the General Partner to do so. Such resolution shall be adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

6.1.4 Under the terms and conditions provided by law, the Company's issued share capital may be reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

6.2 Authorised share capital

6.2.1 The Company's authorised share capital, including the issued share capital, is fixed at five million United States Dollars (USD 5,000,000), consisting of five hundred million (500,000,000) shares having a par value of one cent of a United States Dollar (USD 0.01) per share.

6.2.2 During a period of time of five (5) years from the date of publication of these articles of association or, as the case may be, of the resolution to renew, to increase or to reduce the authorised share capital pursuant to this article 6.2, in the Official Gazette of the Grand Duchy of Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the General Partner be and is hereby authorised to issue shares, to grant options to subscribe for shares and to issue any other instruments convertible into shares, within the limit of the authorised share capital, to such persons and on such

terms as he/she/it shall see fit, and specifically to proceed to such issue by suppressing or limiting the existing shareholders' preferential right to subscribe for the new shares to be issued.

6.2.3 This authorisation may be renewed once or several times by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association, each time for a period not exceeding five (5) years.

6.2.4 The Company's authorised share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 7. Shares.

7.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same par value.

7.2 A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by him/her/it in the Company's share capital.

7.3 The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding any shareholder shall not cause the Company's dissolution, without prejudice to article 18 of these articles of association.

7.4 The Company may, to the extent and under the terms and conditions provided by law, repurchase or redeem its own shares.

7.5 The Company's shares are in registered form and may not be converted into shares in bearer form.

7.6 Fractional shares may be issued up to three decimal places and shall carry rights in proportion to the fraction of a share they represent but shall carry no voting rights except to the extent their number is so that they represent a whole share.

Art. 8. Register of shares.

8.1 A register of shares will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shares will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, the indication of the payments made on the shares, any transfer of shares and the dates thereof pursuant to article 9.4 of these articles of association as well as any security rights granted on shares.

8.2 Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

Art. 9. Ownership and transfer of shares.

9.1 Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shares. Certificates of these recordings will be issued and signed by the General Partner, upon request and at the expense of the relevant shareholder.

9.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of such share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

9.3 Without prejudice to the fact that the General Partner must at all time hold at least one share of the Company, the shares are freely transferable, subject to the terms and conditions of the law. The General Partner may only transfer the sole share or the entirety of shares held by him/her/it, as the case may be, inter vivos or in the event of death, to a successor manager, to be appointed by the general meeting of shareholders in the manner required for an amendment of these articles of association.

9.4 Any transfer of shares will become effective towards the Company and third parties either through the recording of a declaration of transfer into the register of shares, signed and dated by the transferor and the transferee or their representatives, or upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, pursuant to which the General Partner may record such transfer in the register of shares.

9.5 The Company, through the General Partner, may also accept and enter into the register of shares any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

C. General meeting of shareholders

Art. 10. Powers of the general meeting of shareholders.

10.1 The shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

10.2 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association. The General Partner's approval shall not be necessary for any resolution of the general meeting of shareholders, except as otherwise provided in these articles of association.

Art. 11. Convening general meetings of shareholders.

11.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the General Partner or by the board of statutory auditors, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

11.2 The general meeting of shareholders must be convened by the General Partner or by the board of statutory auditors, as the case may be, upon request in writing indicating the agenda, addressed to the General Partner or to the board of statutory auditors by one or several shareholders representing in the aggregate at least ten per cent (10%) of the Company's issued share capital. In this case, the general meeting of shareholders must be convened by the General Partner or by the board of statutory auditors in order to be held within a period of one (1) month from receipt of such request at such place and on such date as specified in the convening notice of the meeting.

11.3 An annual general meeting of shareholders must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting, on the second Tuesday of April at 10:30 a.m. CET. If such day is a legal holiday, the annual general meeting of shareholders must be held on the next following business day. The General Partner or the board of statutory auditors, as the case may be, must convene the annual general meeting of shareholders within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.

11.4 The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

11.5 One or several shareholders, representing in the aggregate at least ten per cent (10%) of the Company's issued share capital, may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be sent to the Company's registered office by registered letter at least five (5) days prior to the date scheduled for the meeting.

11.6 If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

Art. 12. Conduct of general meetings of shareholders.

12.1 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need not be shareholders. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

12.2 An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

12.3 Quorum

No quorum shall be required for the general meeting of shareholders to validly act and deliberate, unless otherwise required by law or by these articles of association.

12.4 Vote

12.4.1 Each share entitles to one (1) vote, subject to the provisions of the law.

12.4.2 Unless otherwise required by law or by these articles of association, resolutions at a general meeting of shareholders duly convened will be adopted at a simple majority of the votes validly cast, regardless of the portion of capital represented. Abstention and nil votes will not be taken into account.

12.5 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.

12.6 Any shareholder who participates in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. The attendance of such shareholder to that meeting shall be recorded in the relevant attendance list by the board of the meeting.

12.7 The General Partner may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

Art. 13. Amendment of the articles of association.

13.1 Subject to the terms and conditions permitted by law, these articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted with a majority of two-thirds of the votes validly cast at a meeting where at least half of the Company's issued share capital is present or represented on first call. On second call, the resolution will be passed with a majority of two-thirds of the votes validly cast at the meeting, regardless of the portion of capital present or represented at the meeting. Abstention and nil votes will not be taken into account.

13.2 Any amendment of these articles of association will only be validly adopted, if approved by the General Partner, save as otherwise provided herein.

Art. 14. Adjourning general meetings of shareholders. Subject to the terms and conditions of the law, the General Partner may adjourn any general meeting of shareholders already commenced, including any general meeting convened in order to resolve on an amendment of the articles of association, to four (4) weeks. The General Partner must adjourn any general meeting of shareholders already commenced if so required by one or several shareholders representing in the aggregate at least twenty per cent (20%) of the Company's issued share capital. By such an adjournment of a general meeting of shareholders already commenced, any resolution already adopted in such meeting will be cancelled.

Art. 15. Minutes of general meetings of shareholders.

15.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.

15.2 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the General Partner.

D. Management

Art. 16. General Partner's powers.

16.1 The Company shall be managed by Mizzen Manager S.à r.l., the General Partner. The other shareholders shall neither participate in, nor interfere with the Company's management and shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity.

16.2 The General Partner is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

16.3 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any person acting alone or jointly with others as agent of the Company.

Art. 17. Replacement of the General Partner. The General Partner may be revoked and replaced at any time, without notice and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association, with the approval of the General Partner to be revoked being necessary.

Art. 18. Vacancy in the General Partner's office.

18.1 In the event of death, legal incapacity or otherwise, preventing the General Partner from acting as Company's manager, the Company shall not immediately be dissolved and liquidated, provided the board of statutory auditors appoints, without undue delay, an administrator, who need not be a shareholder, in order that he/she/it effect urgent acts and simple administrative acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall in such case convene within fifteen (15) days from his/her/its appointment. At such general meeting, the shareholders shall resolve on the appointment of a successor manager. Failing such appointment, the Company shall be dissolved or shall change its legal form.

18.2 For the avoidance of doubt, the appointment of a successor manager shall not be subject to the approval of the General Partner in whose office the vacancy occurred.

Art. 19. Minutes.

19.1 The General Partner shall draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

19.2 Any copy and any excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the General Partner.

Art. 20. Dealings with third parties. The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the signature of the General Partner or by the joint signatures or by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been granted by the General Partner.

E. Supervision

Art. 21. Statutory auditors – Independent auditors.

21.1 The operations of the Company shall be supervised by a board of statutory auditors consisting of at least three (3) members, shareholders or not, which must choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a statutory auditor.

21.2 The general meeting of shareholders shall determine the number of statutory auditors, shall appoint them and shall fix their remuneration and term of the office, which may not exceed six (6) years. A former or current statutory auditor may be reappointed by the general meeting of shareholders.

21.3 Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

21.4 In case of a reduction of the number of statutory auditors by death or in another manner by more than a half, the General Partner must convene the general meeting of shareholders without undue delay in order to fill the vacancy/vacancies.

21.5 The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

21.6 The statutory auditors may be assisted by an expert in order to verify the Company's books and accounts. Such expert must be approved by the Company.

21.7 The board of statutory auditors shall meet upon call by the chairman or by any two (2) of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

21.8 Written notice of any meeting of the board of statutory auditors must be given to the statutory auditors twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each statutory auditor in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of statutory auditors. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of statutory auditors are present or represented at a meeting of the board of statutory auditors or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

21.9 The chairman of the board of statutory auditors shall preside at all meeting of the board of statutory auditors. In his/her/its absence, the board of statutory auditors may appoint another statutory auditor as chairman pro tempore.

21.10 Quorum

The board of statutory auditors can act and deliberate validly only if at least half of its members are present or represented at a meeting of the board of statutory auditors.

21.11 Vote

Resolutions are adopted with the approval of a majority of the members present or represented at a meeting of the board of statutory auditors. The chairman shall not have a casting vote.

21.12 Any statutory auditor may act at any meeting of the board of statutory auditors by appointing any other statutory auditor as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any statutory auditor may represent one or several of his/her/its colleagues.

21.13 Any statutory auditors who participates in a meeting of the board of statutory auditors by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such statutory auditor's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of statutory auditors held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

21.14 The board of statutory auditors may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of statutory auditors duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all statutory auditors on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

21.15 The secretary or, if no secretary has been appointed, the chairman shall draw minutes of any meeting of the board of statutory auditors, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be.

21.16 Any copy and any excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the board of statutory auditors or by any two of its members.

21.17 If the Company exceeds two (2) of the three (3) criteria provided for in the first paragraph of article 35 of the law of 19 December 2002 regarding the Trade and Companies Register and the accounting and annual accounts of undertakings for the period of time as provided in article 36 of the same law, the board of statutory auditors will be replaced by one or several independent auditors, chosen among the members of the Institut des réviseurs d'entreprises, to be appointed by the general meeting of shareholders, which determines the term of his/her/their office.

F. Financial year – Profits – Interim dividends

Art. 22. Financial year. The Company's financial year shall begin on first January of each year and shall terminate on thirty-first December of the same year.

Art. 23. Profits.

23.1 From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's issued share capital.

23.2 Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.

23.3 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the issued share capital.

23.4 Under the terms and conditions provided by law and upon recommendation of the General Partner, the general meeting of shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the law and these articles of association.

Art. 24. Interim dividends – Share premium.

24.1 Under the terms and conditions provided by law, the General Partner may proceed to the payment of interim dividends.

24.2 The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholders by a resolution of the general meeting of shareholders or of the General Partner, subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

G. Liquidation

Art. 25. Liquidation.

25.1 Without prejudice to article 2 of these articles of association, in the event of a loss of half of the Company's issued share capital, the General Partner shall convene a general meeting of shareholders, to be held within a period not exceeding two (2) months from the date at which such loss has been or should have been ascertained by the General Partner. In such case, the general meeting of shareholders shall deliberate on the Company's dissolution, as deemed suitable, in the manner required for an amendment of these articles of association.

25.2 The same rules shall apply in case of a loss of at least three quarters of the Company's issued share capital, provided that, in such case, dissolution shall only take place if approved by one fourth of the votes validly cast at the general meeting.

25.3 The liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

25.4 Liquidation will take place in accordance with applicable Luxembourg law. The net proceeds of the liquidation will be distributed to shareholders in proportion to their rights. At the end of the liquidation process of the Company, any amounts that have not been claimed by the shareholders will be paid into the Caisse de Consignation, which keep them available for the benefit of the relevant shareholders during the duration provided for by law. After this period, the balance will return to the State of Luxembourg.

H. Governing law

Art. 26. Governing law. These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

Transitional provisions

- 1) The Company's first financial year shall begin on the date of the Company's incorporation and shall end on 31 December 2012.
- 2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2013.
- 3) Interim dividends may also be made during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The subscribers declare to subscribe the shares to be issued as follows:

- 1) Mizzen Manager S.à r.l., aforementioned, declares to pay one cent (USD 0.01) in subscription for one (1) management share in its capacity as General Partner;
- 2) Mizzen Manco S.C.A., aforementioned, declares to pay one cent (USD 0.01) in subscription for one (1) share in its capacity as limited shareholder;
- 3) GTCR Fund X/A LP, aforementioned, declares to pay thirty-four thousand seven hundred and forty-seven United States Dollars and forty-five cents (USD 34,747.45) in subscription for three million four hundred seventy-four thousand seven hundred and forty-five (3,474,745) shares in its capacity as limited shareholder;
- 4) GTCR Fund X/C LP, aforementioned, declares to pay nine thousand nine hundred and forty-five United States Dollars and sixty-seven cents (USD 9,945.67) in subscription for nine hundred ninety-four thousand five hundred and sixty-seven (994,567) shares in its capacity as limited shareholder; and
- 5) GTCR Co-Invest X LP, aforementioned, declares to pay three hundred and six United States Dollars and eighty-six cents (USD 306.86) in subscription for thirty thousand six hundred and eighty-six (30,686) shares in its capacity as limited shareholder.

Total: forty-five thousand United States Dollars (USD 45,000) paid for four million five hundred thousand (4,500,000) shares.

All the shares have been entirely paid-up in cash, so that the amount of forty-five thousand United States Dollars (USD 45,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions provided for in article 26 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended, and expressly states that they have all been complied with.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated to be one thousand one hundred Euro (EUR 1,100).

General meeting of shareholders

The incorporating shareholders, representing the Company's entire issued share capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to a general meeting of shareholders. Having first verified that it was regularly constituted, the general meeting of shareholders has passed the following resolutions by unanimous vote.

1. The number of members of the board of statutory auditors is fixed at three (3).
2. The following persons are appointed as members of the board of statutory auditors of the Company:
 - a) Mr. Christian Browne Mc Grath, born on 13 August 1966 in Washington D.C., United States of America, residing at 300 N. LaSalle Street, Suite 5600, Chicago, Illinois 60654, United States of America;
 - b) Mr. Aaron Douglas Cohen, born on 7 April 1976 in Illinois, United States of America, residing at 300 N. LaSalle Street, Suite 5600, Chicago, Illinois 60654, United States of America; and
 - c) Mr. Michael Staren Hollander, born on 27 September 1979 in Illinois, United States of America, residing at 300 N. LaSalle Street, Suite 5600, Chicago, Illinois 60654, United States of America.
3. The term of the office of the members of the board of statutory auditors shall end on the date when the general meeting of shareholders shall resolve upon the approval of the Company's accounts of the financial year ending 31 December 2012 or at any time prior to such date as the general meeting of shareholders may determine.
4. The address of the Company's registered office is set at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing persons, the proxy-holder signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dixième jour du mois d'août.

Par-devant le soussigné Maître Gérard Lecuit, notaire de droit civil de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) GTCR Fund X/A LP, un limited partnership constitué et existant sous les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à c/o National Registered Agents, Inc., 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover, DE 19904, Etats-Unis d'Amérique, inscrit au Delaware Secretary of State sous le numéro d'inscription 4771183 («GTCR Fund X/A LP»), dûment représenté par Mademoiselle Christine Kröger, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Chicago, Illinois le 7 août 2012;
- 2) GTCR Fund X/C LP, un limited partnership constitué et existant sous les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à c/o National Registered Agents, Inc., 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover, DE 19904, Etats-Unis d'Amérique, inscrit au Delaware Secretary of State sous le numéro d'inscription 4771186 («GTCR Fund X/C LP»), dûment représenté par Mademoiselle Christine Kröger, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Chicago, Illinois le 7 août 2012;
- 3) GTCR Co-Invest X LP, un limited partnership constitué et existant sous les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à c/o National Registered Agents, Inc., 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover, DE 19904, Etats-Unis d'Amérique, inscrit au Delaware Secretary of State sous le numéro d'inscription 4771180 («GTCR Co-Invest X LP»), dûment représenté par Mademoiselle Christine Kröger, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Chicago, Illinois le 7 août 2012;
- 4) Mizzen Manco S.C.A., une société en commandite par actions, constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en attente d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg («Mizzen Manco S.C.A.»),

dûment représentée par Mademoiselle Christine Kröger, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Chicago, Illinois et à Luxembourg le 10 août 2012;

5) Mizzen Manager S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en attente d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg («Mizzen Manager S.à r.l.»),

dûment représenté par Mademoiselle Christine Kröger, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Chicago, Illinois et à Luxembourg le 10 août 2012.

Les procurations, signées ne varietur par la mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants ont requis le notaire soussigné de dresser l'acte d'une société en commandite par actions qu'ils déclarent constituer et dont les statuts seront comme suit:

A. Nom – Durée – Objet – Siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il existe entre les propriétaires actuels des actions et/ou toute personne qui sera un actionnaire dans le futur, une société dans la forme d'une société commandite par actions sous la dénomination «Mizzen Topco S.C.A.» (la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 3. Objet.

3.1 La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portefeuille se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-Duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portefeuille.

3.2 La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et

- accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

3.3 La société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature;

- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger; et,

- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi en la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision d gérant.

4.3 Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.4 Il peut être créé, par une décision du gérant, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Responsabilité des actionnaires. L'associé commandité de la société («Associé Commandité») est responsable de l'ensemble des dettes qui ne peuvent pas être réglées en dehors des actifs de la société. Les autres actionnaires («Associés Commanditaires») ne seront responsables que dans la mesure de leur contribution apportée à la Société.

B. Capital social – Actions – Registre des actions – Propriété et transfert des actions

Art. 6. Capital social.

6.1 Capital social émis

6.1.1 La Société a un capital social émis de quarante-cinq mille dollars américains (USD 45.000), représenté par quatre million cinq cent mille (4.500.000) actions, chaque action ayant une valeur nominale de un cent de dollar américain (USD 0,01).

6.1.2 Aux conditions et termes prévus par la loi et nonobstant l'autorisation donnée gérant à l'article 6.2 des présents statuts («Capital social autorisé»), le capital social émis de la Société pourra être augmenté par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

6.1.3 Toutes nouvelles actions à payer en espèces seront offertes par préférence aux actionnaires/à l'actionnaire existant(s). Dans le cas où plusieurs actionnaires existent, ces actions seront offertes aux actionnaires en proportion du nombre d'actions détenues par eux dans le capital social de la Société. Le gérant devra déterminer le délai pendant lequel ce droit de souscription préférentiel pourra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours à compter de la date de l'envoi d'une lettre recommandée aux actionnaires annonçant l'ouverture de la souscription. Toutefois, aux conditions requises par la loi, l'assemblée générale des actionnaires appelée à délibérer (i) soit sur une augmentation du capital social émis de la Société, (ii) soit sur l'autorisation à donner au gérant d'augmenter le capital social émis de la Société, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires/de l'actionnaire existant(s) ou autoriser le gérant à le faire. Une telle décision devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

6.1.4 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social émis de la Société pourra être diminué par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires qui devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

6.2 Capital social autorisé

6.2.1 Le capital autorisé de la Société, y compris le capital social émis, est fixé à cinq millions de dollars américains (USD 5.000.000), représenté par cinq cent millions (500.000.000) d'actions, chaque action ayant une valeur nominale de un cent de dollar américain (USD 0,01).

6.2.2 Durant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, des présents statuts ou, le cas échéant, de la décision de renouveler, d'augmenter ou de diminuer le capital social autorisé conformément au présent article 5.2, le gérant est autorisé par les présentes à émettre des actions, à accorder des options de souscription des actions et d'émettre tout autre titre convertible en actions, dans les limites du capital social autorisé, aux personnes et selon les conditions qu'il juge appropriées, et notamment à procéder à une telle émission en supprimant ou limitant le droit préférentiel des actionnaires/de l'actionnaire existant(s) de souscrire les nouvelles actions à émettre.

6.2.3 Cette autorisation pourra être renouvelée une ou plusieurs fois par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts, pour une période qui, à chaque fois, ne peut dépasser cinq (5) ans.

6.2.4 Le capital social autorisé de la Société pourra être augmenté ou diminué par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 7. Actions.

7.1 Le capital social de la Société est divisé en actions ayant chacune la même valeur nominale.

7.2 Le droit d'un actionnaire dans les actifs et les bénéfices de la Société est proportionnel au nombre d'actions qu'il détient dans le capital social de la Société.

7.3 Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre événement similaire concernant tout actionnaire ou l'actionnaire unique n'entraînera pas la dissolution de la Société sans préjudice de l'article 18 des présents statuts.

7.4 La Société pourra, aux conditions et termes prévus par la loi, racheter ou retirer ses propres actions.

7.5 Les actions de la Société sont émises sous forme nominative et ne peuvent être converties en actions au porteur.

7.6 Des fractions d'actions peuvent être émises jusqu'à la troisième décimale. Elles auront les mêmes droits que les actions entières sur une base proportionnelle, étant entendu qu'une ou plusieurs actions ne pourront voter que si le nombre de fractions d'actions peut être réuni en une ou plusieurs actions. Dans le cas où des fractions d'actions ne peuvent être réunies en une action entière, de telles fractions d'actions ne pourront pas voter.

Art. 8. Registre des actions.

8.1 Un registre des actions sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout actionnaire de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son siège social ou principal, le nombre d'actions qu'il détient, l'indication des sommes payées pour ces actions, tout transfert les concernant, les dates de ceux-ci selon l'article 9.4 des présents statuts, ainsi que toutes garanties accordées sur ces actions.

8.2 Chaque actionnaire notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'actionnaire qu'elle a reçue.

Art. 9. Propriété et Transfert d'actions.

9.1 La preuve du titre de propriété concernant des actions peut être apportée par l'enregistrement d'un actionnaire dans le registre des actions. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le gérant, sur requête et aux frais de l'actionnaire en question.

9.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une action est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de l'action à l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle action jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.

9.3 Sans préjudice du fait que le gérant doit, à tout moment, détenir au moins une action de la Société, les actions sont librement cessibles, sous réserve des conditions et termes prévus par la loi. Le gérant peut transférer la ou les actions qu'il détient, le cas échéant, inter vivos ou pour cause de mort, à tout gérant qui lui succède qui sera nommé par l'assemblée générale des actionnaires dans les conditions requises pour toute modification des présents statuts.

9.4 Toute cession d'action sera opposable à la Société et aux tiers soit par l'enregistrement d'une déclaration de cession dans le registre des actions, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou leurs représentants, soit sur notification de la cession à la Société, ou par l'acceptation de la cession par la Société, conformément auxquelles tout gérant peut enregistrer la cession dans le registre des actions.

9.5 La Société, par l'intermédiaire de son gérant, peut aussi accepter et entrer dans le registre des actions toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

C. Assemblée générale des actionnaires

Art. 10. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

10.1 Les actionnaires de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des actionnaires, qui constitue un des organes de la Société.

10.2 L'assemblée générale des actionnaires est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts. L'accord de l'Associé Commandité n'est pas nécessaire pour les résolutions de l'assemblée générale des actionnaires, sauf dans les cas prévus par les présents statuts.

Art. 11. Convocation de l'assemblée générale des actionnaires.

11.1 L'assemblée générale des actionnaires de la Société peut à tout moment être convoquée, selon le cas, par le gérant ou par le conseil de surveillance, pour être tenue au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

11.2 L'assemblée générale des actionnaires doit obligatoirement être convoquée, selon le cas, par le gérant ou par le conseil de surveillance, lorsqu'un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société en fait la demande écrite auprès du gérant ou du conseil de surveillance, en y indiquant l'ordre du jour. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires doit être convoquée par le gérant ou par le conseil de surveillance afin d'être tenue dans un délai d'un (1) mois à compter de la réception de cette demande au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

11.3 Une assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée, le deuxième mardi du mois d'avril à 10:30 CET. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue le jour ouvrable suivant. Le gérant ou le conseil de surveillance, selon le cas, doit convoquer l'assemblée générale annuelle des actionnaires dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

11.4 L'avis de convocation à toute assemblée générale des actionnaires doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée. Cet avis doit être envoyé à chaque actionnaire par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

11.5 Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société peut requérir du gérant l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Ces demandes doivent être envoyées au siège social de la Société par lettre recommandée au moins cinq (5) jour avant la date prévue de l'assemblée.

11.6 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des actionnaires peut être tenue sans convocation préalable.

Art. 12. Conduite de l'assemblée générale des actionnaires.

12.1 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des actionnaires, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des actionnaires, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient actionnaires. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des actionnaires.

12.2 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des actionnaires.

12.3 Quorum

Aucun quorum n'est requis pour que l'assemblée générale des actionnaires agisse et délibère valablement, sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts.

12.4 Vote

12.4.1 Chaque action donne droit à un (1) vote, sous réserve des dispositions de la loi.

12.4.2 Sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts, les décisions d'une assemblée générale des actionnaires valablement convoquée seront adoptées à la majorité simple des votes valablement exprimés, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

12.5 Un actionnaire peut agir à toute assemblée générale des actionnaires en désignant une autre personne, actionnaire ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les actionnaires.

12.6 Tout actionnaire qui prend part à une assemblée générale des actionnaires par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. La présence de cet actionnaire sera mentionnée sur la liste des présences par le bureau de l'assemblée.

12.7 Le gérant peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des actionnaires.

Art. 13. Modification des statuts.

13.1 Sous réserve des termes et conditions prévus par la loi, les présents statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée à la majorité des deux tiers des votes valablement exprimés lors d'une assemblée où au moins la moitié du capital social émis de la Société est présente ou représentée au premier vote. Au second vote, la décision sera adoptée à la majorité des deux tiers des votes valablement exprimés lors de l'assemblée, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

13.2 Toute modification aux présents statuts ne sera valablement adoptée que si elle est approuvée par l'Associé Commandité, sauf disposition contraire des présents statuts.

Art. 14. Report des assemblées générales des actionnaires. Sous réserve des termes et conditions de la loi, le gérant peut reporter jusqu'à quatre (4) semaines toute assemblée générale des actionnaires déjà engagée, y compris toute assemblée générale des actionnaires convoquée pour décider d'une modification des statuts. Le gérant doit reporter toute assemblée générale des actionnaires déjà engagée si tel est demandé par un ou plusieurs actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital social émis de la Société. Par un tel report d'une assemblée générale des actionnaires déjà engagée, toute décision déjà adoptée lors de cette assemblée sera annulée.

Art. 15. Procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires.

15.1 Le bureau de toute assemblée générale des actionnaires rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout actionnaire qui en fait la demande.

15.2 Toute copie et extrait de procès-verbaux originaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le gérant.

D. Le conseil d'administration

Art. 16. Pouvoirs du gérant.

16.1 La société sera gérée par Mizzen Manager S.à r.l., en sa capacité d'Associé Commandité et de gérant de la société. Les autres actionnaires ne participeront pas et n'interféreront pas dans la gestion de la société et s'abstiendront d'agir pour le compte de la Société.

16.2 Le gérant est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toutes actions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale des actionnaires.

16.3 La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

Art. 17. Le remplacement du gérant. Le gérant peut être révoqué ou remplacé à tout moment, sans délai ni cause, par décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts, avec l'accord de l'Associé Commandité dont le mandat de gérant sera révoqué.

Art. 18. Vacance du mandat de gérant.

18.1 En cas de mort, d'incapacité légale ou de toute autre situation empêchant le gérant d'agir en tant que gérant de la Société, cette dernière ne sera pas immédiatement dissoute ou mise en liquidation, pour autant que le conseil de surveillance nomme, sans délai, un responsable, lequel n'aura pas besoin d'être un actionnaire, afin qu'il réalise les actes

de gestion urgents et les simples actes de gestion, jusqu'à ce que soit tenue une assemblée générale des actionnaires, que ce responsable convoquera dans un délai de quinze (15) jours suivant sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires nommeront un nouveau gérant. Faute d'avoir procédé à cette nomination, la Société devra être dissoute ou devra changer de forme légale.

18.2 Dans un souci de clarté, il est précisé que la nomination du nouveau gérant ne fera pas l'objet de l'approbation de l'Associé Commandité dont le mandat de gérant est devenu vacant.

Art. 19. Procès-verbaux des décisions du gérant.

19.1 Le gérant rédigera et signera le procès-verbal de ses décisions.

19.2 Toute copie et extrait de procès-verbaux originaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le gérant.

Art. 20. Rapports avec les tiers. La société est valablement liée vis-à-vis des tierces parties, en toute circonstance, par la seule signature du gérant ou par la ou les signatures de toute(s) autre(s) personne(s) ayant reçu délégation d'autorité par le gérant.

E. Surveillance de la Société

Art. 21. Commissaire(s) aux comptes statutaires – Réviseur(s) d'entreprises.

21.1 Les opérations de la Société seront surveillées par un conseil de surveillance composé d'au moins trois (3) membres, actionnaires ou non, parmi lesquels sera désigné un président. Il désignera également un secrétaire qui ne doit pas nécessairement être actionnaire ou membre du conseil de surveillance.

21.2 L'assemblée générale des actionnaires détermine le nombre de(s) commissaire(s) aux comptes, nomme ceux-ci et fixe la rémunération et la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans. Un ancien commissaire aux comptes ou un commissaire aux comptes sortant peut être réélu par l'assemblée générale des actionnaires.

21.3 Tout commissaire aux comptes statutaire peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des actionnaires.

21.4 Dans l'hypothèse où le nombre de commissaires aux comptes serait réduit de plus de la moitié pour cause de décès ou autre, le gérant doit convoquer l'assemblée générale des actionnaires sans délai afin de combler ces vacances.

21.5 Les commissaires aux comptes ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

21.6 Les commissaires aux comptes peuvent être assistés par un expert pour vérifier les livres et les comptes de la Société. Cet expert doit être approuvé par la Société.

21.7 Le conseil de surveillance sera convoqué par son président ou par deux (2) de ses membres au lieu indiqué dans la notification décrite au paragraphe suivant.

21.8 Une notification écrite de toute assemblée du conseil de surveillance sera remise aux commissaires aux comptes au moins vingt-quatre (24) heures avant la date de l'assemblée par courrier, fax ou courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les raisons de cette urgence devra être précisée dans l'avis de convocation de l'assemblée. Il pourra être renoncé à un avis de convocation par courrier, par fax ou courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une simple copie suffisant à faire foi. Des avis de convocations distincts ne seront pas requis pour les assemblées qui se tiennent à l'heure et aux lieux indiqués dans un programme précédemment adopté par résolution du conseil de surveillance. Aucune convocation ne sera requise si tous les commissaires aux comptes sont présents ou représentés à une assemblée du conseil de surveillance ou si des décisions sont prises par écrits conformément aux présents statuts.

21.9 Le président du conseil de surveillance présidera toutes les assemblées de ce conseil. En son absence, le conseil de surveillance nommera un autre membre du conseil de surveillance en tant que président pro tempore.

21.10 Quorum

Le conseil de surveillance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres sont présents or représentés.

21.11 Vote

Les résolutions sont prises à la majorité des votes des membres présents ou représentés à cette assemblée, le président n'ayant pas de voix prépondérante.

21.12 Tout membre du conseil de surveillance peut agir lors d'une assemblée de ce conseil en nommant un autre membre en tant que mandataire, par courrier, par fax, par courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une simple copie faisant foi. Un membre peut représenter plusieurs de ses collègues.

21.13 Tout membre du conseil de supervision pourra participer à une réunion du conseil de supervision au moyen d'une conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication semblable permettant l'identification de ce commissaire aux comptes ainsi qu'à l'ensemble des personnes prenant part à l'assemblée de s'entendre mutuellement. La participation à une assemblée par ces moyens de communication équivaut à la participation à cette assemblée pour les calculs de quorum et majorité. Une assemblée du conseil de surveillance tenue par ces moyens de communication sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société.

21.14 Le conseil de surveillance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil de surveillance dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les commissaires aux comptes sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication faisant foi. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque commissaire aux comptes, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

21.15 Le secrétaire ou, si aucun secrétaire n'a été nommé, le président rédigera le procès-verbal de l'assemblée du conseil de surveillance, lequel sera signé par le président et le secrétaire, le cas échéant.

21.16 Toute copie et extrait de procès-verbaux originaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers sera signé par le président du conseil de surveillance ou par deux de ses membres.

21.17 Dans l'hypothèse où la Société remplirait deux (2) des trois (3) critères stipulés dans le premier paragraphe de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, sur une période de temps prévue à l'article 36 de cette même loi, les commissaires aux comptes sont remplacés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises, pour être nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine la durée de son/leur mandat.

F. Exercice – Bénéfices – Dividendes provisoires

Art. 22. Exercice. L'exercice de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 23. Bénéfices.

23.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

23.2 Les sommes allouées à la Société par un actionnaire peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'actionnaire accepte cette affectation.

23.3 En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social émis.

23.4 Aux conditions et termes prévus par la loi, et sur recommandation du gérant, l'assemblée générale des actionnaires décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté, conformément à la loi et aux présents statuts.

Art. 24. Dividendes provisoires – Prime d'émission.

24.1 Aux conditions et termes prévus par la loi, le gérant pourra procéder à la distribution de bénéfices provisoires.

24.2 La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux actionnaires par une résolution des actionnaires ou du gérant, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

G. Liquidation

Art. 25. Liquidation.

25.1 Sans préjudice de l'article 2 des présents statuts, dans le cas de perte équivalent à la moitié du capital social de la Société, le gérant convoquera l'assemblée générale des actionnaires, qui devra se tenir dans une période n'excédant pas les deux (2) mois de la date à laquelle cette perte est apparue ou aurait dû être constatée par le gérant. L'assemblée générale des actionnaires délibérera sur la dissolution de la Société, si elle le juge souhaitable, dans les formes requises pour la modification des présents statuts.

25.2 Les mêmes règles seront d'application dans le cas où la perte est d'au moins les trois quart du capital social de la Société. La dissolution n'aura lieu que si elle est décidée par un quart des voix validement enregistré à l'assemblée générale.

25.3 La liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

25.4 La liquidation prendra place conformément à la loi Luxembourgeoise applicable. Le boni net de liquidation sera distribué aux actionnaires en proportion de leurs droits dans la Société. A la fin de la procédure de liquidation, tout montant qui n'aura pas été réclamé par les actionnaires sera reversé à la Caisse de Consignation, laquelle les mettra à la disposition des actionnaires durant la période prévue par la loi. Après cette période, le solde reviendra à l'Etat Luxembourgeois.

H. Loi applicable

Art. 26. Loi applicable. Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2012.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2013.
- 3) Les bénéfices provisoires peuvent aussi être distribués pendant le premier exercice de la Société.

Souscription et paiement

Toutes les actions ont été souscrites comme suit:

- 1) Mizzen Manager S.à r.l., susnommée,
a payé un cent de dollar américain (USD 0,01) pour une souscription d'une (1) action de gérance en tant qu'Associé Commandité;
- 2) Mizzen Manco S.C.A., susnommée,
a payé un cent de dollar américain (USD 0,01) pour une souscription d'une (1) action en tant qu'associé commanditaire;
- 3) GTCR Fund X/A LP, susnommé,
a payé trente-quatre mille sept cent quarante-sept dollars américains et quarante-cinq cents (USD 34.747,45) pour une souscription de trois millions quatre cent soixante-quatorze mille sept cent quarante-cinq (3.474.745) actions en tant qu'associé commanditaire;
- 4) GTCR Fund X/C LP, susnommé,
a payé neuf mille neuf quarante-cinq dollars américains et soixante-sept cents (USD 9.945,67) pour une souscription de neuf cent quatre-vingt-quatorze mille cinq cent soixante-sept (994.567) actions en tant qu'associé commanditaire; et
- 5) GTCR Co-Invest X LP, susnommé,
a payé trois cent six dollars américains et quatre-vingt-six cents (USD 306,86) pour une souscription de trente mille six cent quatre-vingt-six (30.686) actions en tant qu'associé commanditaire.

Total: quarante-cinq mille dollars américains (USD 45.000) payés pour quatre millions cinq cent mille (4.500.000) actions.

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de quarante-cinq mille dollars américains (USD 45.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille cent Euros (EUR 1.100).

Assemblée générale des actionnaires

Les actionnaires constituant, représentant l'intégralité du capital émis de la Société et considérant avoir été dûment convoqués, ont immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale des actionnaires. Après avoir vérifié que l'assemblée est valablement constituée, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité par l'assemblée générale des actionnaires.

1. Le nombre de membre du conseil de surveillance à trois (3).
2. Les personnes suivantes sont nommées membre du conseil de surveillance de la Société:
 - a) M. Christian Browne Mc Grath, né le 13 août 1966 à Washington D.C., Etats-Unis d'Amérique, résidant au 300 N. LaSalle Street, Suite 5600, Chicago, Illinois 60654, Etats-Unis d'Amérique;
 - b) M. Aaron Douglas Cohen, né le 7 avril 1976 à Illinois, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 300 N. LaSalle Street, Suite 5600, Chicago, Illinois 60654, Etats-Unis d'Amérique; et
 - c) M. Michael Staren Hollander, né le 27 septembre 1979 à Illinois, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 300 N. LaSalle Street, Suite 5600, Chicago, Illinois 60654, Etats-Unis d'Amérique.
3. La durée des fonctions des membres du conseil de surveillance prendra fin lors de l'assemblée générale convoquée pour l'approbation des comptes annuels clôturer au 31 décembre 2012 ou à tout moment avant cette date qui sera déterminé par une assemblée générale des actionnaires.
4. L'adresse du siège social de la Société est fixée au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à la date indiquée au début de ce document. Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Kröger, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 août 2012. Relation: LAC/2012/38655. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2012.

Référence de publication: 2012109307/844.

(120147881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2012.

Corado S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 158.386.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 28 juillet 2012:

1) L'Assemblée décide d'accepter la démission de son poste d'administrateur, avec effet immédiat, de:

- Monsieur Mike ABREU PAIS, né le 09 Janvier 1981 à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg) et résidant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

2) L'Assemblée décide de nommer à la fonction d'administrateur de la société avec effet immédiat pour une période se terminant lors de l'Assemblée Générale Annuelle devant se tenir en 2016:

Monsieur Maurizio MAUCERI, né le 01 septembre 1975 à Lecco (Italie) et résidant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260, Luxembourg.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement d'adresse, en date du 15.06.2012, du commissaire aux comptes:

- Revisora S.A., ayant son siège social au 60, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CORADO S.A.

Référence de publication: 2012110138/20.

(120149165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2012.

Quinlan Private Ukmerges Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 73.450,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 135.510.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 août 2012.

Référence de publication: 2012109379/10.

(120148181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2012.

Ridge Wind Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 128.121.

Les statuts coordonnés au 14 août 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2012109383/11.

(120147718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2012.

Landco S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 41.000,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 54, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 108.537.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 16 janvier 2012 qu'il y a lieu d'inscrire les modifications suivantes concernant la société anonyme LANDCO SA

1. Les démissions de Paul Ménard et de Tatiana SAVICHENCO de leur mandat d'administrateur sont acceptées.

2. La nomination comme administrateurs pour une durée de 6 ans à compter de ce jour expirant à l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice de 2018, en remplacement des administrateurs démissionnaires de la société

Thomas MILLETT, Directeur de société, né à Luxembourg, le 28 mars 1979 demeurant à Institutsky Propect 19, appartement 102, Saint Pétersbourg, Russie

Ivan EGOROV-TISMENKO, Directeur de société, né à Moscou, Russie, le 18 avril 1981 demeurant à Oulitsa Malaya Filevskaya, d.42, kv.38, Moscou

3. L'assemblée générale extraordinaire renouvelé le mandat de André HOLZER en tant que administrateur son mandat venant à expiration lors de l'assemblée appelée à délibérer sur l'exercice 2018.

4. Démission du Commissaire aux comptes WURTH & ASSOCIES SA. a été acceptée

5. L'assemblée nomme comme Commissaire aux comptes pour une durée de six ans, son mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2018: la société ADHERE INTERNATIONAL B.V. enregistrée sous au Handelsregister van de Kammers van Koophandel sous le N° 24418752, établie à NL-2993 LM BARENDRECHT (Pays-Bas), rue Stockholm 26.

6. L'assemblée générale extraordinaire a autorisé le conseil d'administration à renouveler André HOLZER en tant que administrateur délégué avec pouvoir d'engager la société sous sa seule signature, son mandat venant à expiration lors de l'assemblée appelée à délibérer sur l'exercice 2018.

7. Le siège social de la société a été transféré 54 rue Ermesinde L-1469 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2012111046/33.

(120149331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2012.

Rominvest (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 131.929.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

La liquidation de la société Rominvest (Luxembourg) S.à r.l., décidée par acte du notaire Maître Martine Schaeffer en date du 18 juin 2012, a été clôturée par résolutions prises en date du 24 juillet 2012.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Les sommes et valeurs revenant aux créanciers ou aux associés qui n'étaient pas présents à la clôture de la liquidation et dont la remise n'aurait pu leur être faite seront déposées à la Caisse de Consignation de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2012.

Référence de publication: 2012109385/16.

(120148140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2012.

Royalty Pharma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 153.132.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Royalty Pharma S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.*

Référence de publication: 2012109386/11.

(120148174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2012.

RR Gestion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-3222 Bettembourg, 63, route de Dudelange.

R.C.S. Luxembourg B 102.899.

—
Assemblée générale extraordinaire du 6 août 2012

Je soussigné Roland REILAND, agissant en qualité de gérant et de seul et unique associé, prends la Décision et la résolution suivante:

Résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social vers L-3222 BETTE M BOURG, 63, route de Dudelange.

De tout ce qui précède, l'associé unique à rédiger et signé le présent procès-verbal.

Signature

L'associé unique gérant

Référence de publication: 2012109394/16.

(120147586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2012.

Ramirez-Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zone Industrielle Z.A.R.E. Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 58.576.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2012109387/12.

(120147755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2012.

RE Galaxy III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 144.037.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012109388/10.

(120148005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2012.

RE.DE.RA. S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5561 Remich, 26, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 74.416.

—
Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012109389/10.

(120147535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2012.

Bell Equipment International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 16.748.

L'an deux mille douze, le premier août.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg) agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier restera dépositaire de la minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Bell Equipment International S.A.", (ci-après la "Société"), avec siège social à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 16.748, constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Pétange, en date du 23 avril 1979, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 185 du 16 août 1979,

et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER en date du 9 février 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 762 du 13 avril 2010, contenant l'adaptation de la dénomination actuelle.

L'assemblée est présidée par Mme Sandra KAISER, corporate manager, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.

La Présidente désigne comme secrétaire, Madame Anne LAUER, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Max MAYER, employé privé, avec adresse professionnelle à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de quinze millions d'euros (15.000.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente millions d'euros (30.000.000,- EUR) à un montant de quarante-cinq millions d'euros (45.000.000,- EUR) par création et émission de cent-quatre-vingt-sept mille cinq cents (187.500) actions nouvelles d'une valeur nominale de quatre-vingts euros (80,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Souscription et Libération.

3. Modification afférente du 1^{er} paragraphe de l'article 3 des statuts.

4. Divers

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de quinze millions d'euros (15.000.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente millions d'euros (30.000.000,- EUR) à un montant de quarante-cinq millions d'euros (45.000.000,- EUR) par la création et l'émission de cent-quatre-vingt-sept mille cinq cents (187.500) actions nouvelles d'une valeur nominale de quatre-vingts euros (80,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Deuxième résolution

Souscription et Libération

Est intervenue:

"Bell Equipment Limited", société existant et gouvernée par les lois de l'Afrique du Sud, avec siège social à 13-19 Carbonode Cell, Alton, Richards Bay 3900, (Afrique du Sud), ici représentée par Madame Sandra KAISER, pré-désignée, en vertu d'une procuration lui délivrée.

"Bell Equipment Limited", représentée comme ci-avant déclare souscrire toutes les cent-quatre-vingt-sept mille cinq cents (187.500) actions nouvelles d'une valeur nominale de quatre-vingts euros (80,- EUR) chacune et les libère par apport en espèces d'un montant total de quinze millions d'euros (15.000.000,- EUR), entièrement alloué au capital social.

La somme de quinze millions d'euros (15.000.000,- EUR) se trouve à la libre disposition de la Société, dont preuve a été donnée au notaire instrumentant, qui le confirme expressément.

Troisième résolution

L'assemblée décide, en conséquence de ce qui précède de modifier le 1^{er} paragraphe de l'article 3 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3.** Le capital social souscrit est fixé à quarante-cinq millions d'euros (45.000.000,- EUR) représenté par cinq cent soixante-deux mille cinq cents (562.500) actions d'une valeur nominale de quatre-vingts euros (80,- EUR) chacune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à 5.500,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude de notaire Paul DECKER, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sandra KAISER, Anne LAUER, Max MAYER, Paul DECKER.

Enregistré à Grevenmacher, le 07 août 2012. Relation GRE/2012/2940. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME, Délivrée à la société.

Junglinster, le 27 août 2012.

Référence de publication: 2012110074/76.

(120149268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2012.

Farvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 5, Z.I.A. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 76.419.

Cession de part sociale

Suite à la cession d'une part en date du 1^{er} août 2012, le capital social de la société se répartit de la façon suivante:

- Mr Fabien AMORETTI	993 parts sociales
- Mme Alice ALVES DE SOUSA	2 parts sociales
- Mr Kamel AMROUNE	2 parts sociales
- Mme Vincianne Hubert-Masson	1 part sociale
- Mme Julie Sieja-Tempesta	1 part sociale
- Mme Carmen Pinto	1 part sociale
TOTAL:	1.000 parts sociales

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2012109665/17.

(120148345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2012.

REF IV Associates (Caymans) L.P. Child Wear CIV S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 162.137.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2012109390/10.

(120147835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2012.

Reservoir Media S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 145.793.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRODESSE sarl
2 rue Vieille
L-3284 Bettembourg

Référence de publication: 2012109392/12.

(120147976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2012.

Immo Invest & Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.
R.C.S. Luxembourg B 118.909.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire en date du 28 juin 2011 à Luxembourg

L'assemblée générale constate que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont venus à échéance. L'assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs comme suit jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2017:

Monsieur Raymond Henschen, administrateur, avec adresse à L-2241 Luxembourg, 20, rue Tony Neuman.

Madame Monique Henschen-Haas, administrateur, avec adresse à L-2241 Luxembourg, 20, rue Tony Neuman.

Madame Bénédicte Robaye, administrateur, avec adresse à B-6860 Léglise, 26, rue des Combattants.

L'assemblée générale constate que le mandat du commissaire aux comptes est venu à échéance. L'assemblée générale décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes comme suit jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2017:

Fiduplan S.A., RCS B44563 avec siège social à L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2012110253/20.

(120149328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2012.

Serfin Gestion S.A. (Services Financiers et de Gestion S.A.), Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 61.931.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SERFIN GESTION S.A. (Services Financiers et de Gestion S.A.)
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012109413/12.

(120148194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2012.

Rofital Investment Group S.A. Holding, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 93.718.

Dénonce le siège social de

La société ROFITAL INVESTMENT GROUP S.A. HOLDING

Avec date d'effet le 1^{er} janvier 2012

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012109393/10.

(120148144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2012.

RECYMA, Société de Recyclage de matières inertes, Société Anonyme.

Siège social: L-1615 Luxembourg, 7, rue Alcide de Gasperi.

R.C.S. Luxembourg B 38.502.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012109396/10.

(120147759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2012.

Euro Composites® S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 92.542.

Auszug aus der ausserordentlichen Generalversammlung vom 15.06.2012 der Gesellschaft EURO-COMPOSITES® S.A., vom 24. November 2009, geht hervor dass:

Herr Guy Speicher, wohnhaft in L-6212 Consdorf, 22, rue de Hiehl, als ordentliches Mitglied des Verwaltungsrates ernannt wurde.

Den 20. August 2012.

EURO-COMPOSITES® S.A.

R.M. Alter

Chairman & CEO

Référence de publication: 2012109503/15.

(120147704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2012.

Auriga Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 54.972.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire le 24 août 2012

5^{ème} Résolution:

L'Assemblée Générale accepte la démission de Monsieur Romain THILLENS et de Madame Cornelia METTLEN de leur mandat d'Administrateur de la Société avec effet immédiat.

L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, en remplacement des deux administrateurs démissionnaires, Monsieur Pierre MACHARIS, administrateur, né le 09 janvier 1962 à Gent (Belgique), demeurant professionnellement à Villalaan 16, B-9320 Aalst (Belgique) et Monsieur Jozef SCHOONJANS, administrateur, né le 28 juillet 1951 à Baaedegem (Belgique), demeurant professionnellement à Villalaan 16, B-9320 Aalst (Belgique).

Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Pour AURIGA FINANCE S.A.

HRT FIDALUX

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2012109564/19.

(120148814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2012.

TCC Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 22.792.984,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 158.197.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 28 janvier 2012 de sa société mère, Target Corporation ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 août 2012.

Référence de publication: 2012109447/12.

(120148179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2012.

NIS Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.647.387,61.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 135.147.

In the year two thousand and twelve, on the ninth of August.

Before the undersigned, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the "Shareholders") of "NIS Holdings S.à r.l.", (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 135.147, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 3 January 2008, whose articles of incorporation (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations dated 6 February 2008 (number 312, page 14945) (the "Mémorial C"), whose bylaws have been amended for the last time on 30 March 2012, published in the Mémorial C dated 21 May 2012 (number 1258, page 60369).

The meeting is presided by Ms Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Judit Stern, Lawyer, professionally residing in Luxembourg.

I.- The names of the Shareholders, present or represented at the meeting, the proxies of the represented Shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list. This attendance list and proxies, signed *ne varietur* by the appearing persons and the notary, shall remain annexed to the present deed to be registered with it.

II.- It appears from the attendance list, that 96'722'207 Class A1 Preferred Shares, 96'722'207 Class A2 Preferred Shares, 96'722'209 Class A3 Preferred Shares, 96'722'209 Class A4 Preferred Shares, 96'722'211 Class A5 Preferred Shares, 11'057'725 Class B1 Shares, 11'057'726 Class B2 Shares, 11'057'728 Class B3 Shares, 11'057'729 Class B4 Shares and 11'057'730 Class B5 Shares representing 98.83 % of the share capital of the Company, are represented at this meeting. The Shareholders declare having been informed of the agenda of the meeting beforehand and having received a due convening notice. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate on all items of the agenda.

III.- The agenda of the meeting is the following:

1) To create a new class of share in the Company's share capital, the class C preferred shares (the "Class C Preferred Shares"), having a par value of half a penny (GBP 0.005.-) each and the rights and obligations set out in the Articles as amended.

2) To increase the share capital of the Company by an amount of ten million British Pounds (GBP 10,000,000.-) so as to raise it from its present amount of two million seven hundred and twenty-six thousand two hundred and eighty-five British Pounds and seventy-nine pence (GBP 2,726,285.79-) to twelve million seven hundred and twenty-six thousand two hundred and eighty-five British Pounds and seventy-nine pence (GBP 12,726,285.79-) by creating and issuing two billion (2,000,000,000) Class C Preferred Shares, each having a par value of half a penny (GBP 0.005.-) and all having the rights and obligations as set out in the Articles, as amended (collectively referred as the "New Class C Preferred Shares") with a total share premium amounting to ninety million British Pounds (GBP 90,000,000.-), through a contribution in kind.

3) Subscription and payment for the New Class C Preferred Shares.

4) To insert a new paragraph at the end of article 6.1 (share capital) of the Articles concerning the share premium account and to amend article 25 of the Articles in order to specify the preferential rights of the Class C Preferred Shares.

5) To increase the share capital of the Company by an amount of two million nine hundred and twenty-one thousand one hundred and one British Pounds and eighty-two pence (GBP 2,921,101.82) so as to raise it from its present amount of twelve million seven hundred and twenty-six thousand two hundred and eighty-five British Pounds and seventy-nine pence (GBP 12,726,285.79-), subject to the adoption of the above resolution, to fifteen million six hundred and forty-seven thousand three hundred and eighty-seven British Pounds and sixty-one pence (GBP 15,647,387.61) by creating and issuing five hundred and eighty-four million two hundred and twenty thousand three hundred and sixty four (584,220,364) class B5 shares ("Class B5 Shares"), each having a par value of half a penny (GBP 0.005.-) and all having the rights and obligations as set out in the Articles (collectively referred as the "New Class B5 Shares") through a contribution in kind.

6) Subscription and payment for the New Class B5 Shares.

7) To amend article 6.1 of the Articles in order to reflect the above mentioned two capital increases.

8) Approval of New NIS Holdings S.à r.l. as new shareholder of the Company.

9) Miscellaneous.

After due and careful deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

First resolution

The Shareholders decide to create a new class of share in the Company's share capital, the class C preferred shares (the "Class C Preferred Shares"), having a par value of half a penny (GBP 0.005.-) each and the rights and obligations set out in the Articles as amended.

Second resolution

The Shareholders decide to increase the share capital of the Company by an amount of ten million British Pounds (GBP 10,000,000.-) so as to raise it from its present amount of two million seven hundred and twenty-six thousand two hundred and eighty-five British Pounds and seventy-nine pence (GBP 2,726,285.79-) to twelve million seven hundred and twenty-six thousand two hundred and eighty-five British Pounds and seventy-nine pence (GBP 12,726,285.79-) by creating and issuing two billion (2,000,000,000) Class C Preferred Shares, each having a par value of half a penny (GBP 0.005.-) and all having the rights and obligations as set out in the Articles (collectively referred as the "New Class C Preferred Shares"), with a total share premium amounting to ninety million British Pounds (GBP 90,000,000.-), through a contribution in kind.

Each Shareholder listed in the table attached as Schedule 1, declares to subscribe for such number of Class C Preferred Shares and share premium (to be allocated as set out below), as are set out against its name in the table attached as Schedule 1, for a total subscription price of one hundred million British Pounds (GBP 100,000,000.-) which has been fully paid by contributions in kind consisting in waiving unquestioned claims, representing a contribution of the amount at least equal to the amount which appears against each Shareholder's name listed in the table attached as Schedule 1.

Therefore, the total contribution of one hundred million British Pounds (GBP 100,000,000.-) for the New Class C Preferred Shares is allocated as follows: (i) the amount of ten million British Pounds (GBP 10,000,000.-) is allocated to the share capital of the Company and (ii) the amount of ninety million British Pounds (GBP 90,000,000.-) is allocated to the share premium account of the Company. The share premium shall be allocated to the New Class C Preferred Shares.

Evidence of the contribution is given to notary by a valuation report established by the management of the Company.

Third resolution

The Shareholders decide to (i) to insert a new paragraph at the end of article 6.1 of the Articles concerning the share premium account and (ii) to amend article 25 of the Articles in order to specify the preferential rights of the Class C Preferred shares which shall henceforth be read as follows:

- new paragraph in article 6.1 of the Articles to be read as follows:

" **6.1.** [...].

The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Board Member(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such share premium may be allocated to the class of shares upon which the premium was paid and/or any other classes of Shares or may be at the free disposal of the Company.

[...]."

- article 25 of the Articles to be read as follows:

" **Art. 25. Distribution rights.**

25.1 All returns by dividend payment, distribution, redemption, repurchase, liquidation or otherwise in respect of the investments in shares of the Company, YFPECs, Non-Priority PECs and Priority PECs (each a "Distribution") shall be made in accordance with this article 25 and subject thereto in accordance with the terms, conditions, rights and preferences of such Priority PECs, Non-Priority PECs, YFPECs and shares:

25.1.1 firstly, to repay or redeem all yield accrued on all outstanding Priority PECs in accordance with the terms of the Priority PECs;

25.1.2 secondly, if all yield accrued on all outstanding Priority PECs has been repaid or redeemed in accordance with article 0, then to repay, redeem, repurchase or otherwise retire for value the principal amount of all of the Priority PECs;

25.1.3 thirdly, unless the holders of a majority of the principal amount of the Non-Priority PECs and the holders of a majority of the Class C Preferred Shares otherwise require in writing, then on a pari passu basis (i) to pay all yield accrued on all outstanding Non-Priority PECs in accordance with the terms of the Non-Priority PECs; (ii) to pay all accrued Class C Dividends; (iii) to repay, redeem, repurchase or otherwise retire for value the principal amount of all of the Non-Priority PECs; and (iv) to repay, redeem, repurchase or otherwise retire for value the C Share Principal Amount or in each case such other amount as the holders of a majority of the principal amount of the Non-Priority PECs and the holders of a majority of the Class C Preferred Shares require in writing;

25.1.4 fourthly, the balance of the Distribution remaining after all payments pursuant to articles 25.1.1, 25.1.2 and 25.1.3 are made shall be applied to distribute an amount equal to 0.01% of the nominal value of each outstanding Class

B1 Security, Class A1 Security, Class B2 Security, Class A2 Security, Class B3 Security, Class A3 Security, Class B4 Security, Class A4 Security, Class B5 Security and Class A5 Security to the holders of such securities;

25.1.5 fifthly, the balance of the Distribution remaining after all payments pursuant to articles 25.1.1, 25.1.2, 25.1.3 and 25.1.4 are made:

(a) shall be applied in redeeming the Class A5 Securities which are entitled to a payment up to the outstanding amount of the Preferred Payment, and the balance of such amount shall be applied in redeeming the Class B5 Securities (and for the avoidance of doubt, the Class B5 Securities shall be redeemed with that balance even if the balance is zero);

(b) to the extent that there are no Class A5 Securities and no Class B5 Securities, then such amount shall be applied in redeeming the Class A4 Securities which are entitled to a payment up to the outstanding amount of the Preferred Payment, and the balance of such amount shall be applied in redeeming the Class B4 Securities (and for the avoidance of doubt, the Class B4 Securities shall be redeemed with that balance even if the balance is zero);

(c) to the extent that there are no Class A5 Securities, no Class B5 Securities, no Class A4 Securities and no Class B4 Securities, then such amount shall be applied in redeeming the Class A3 Securities which are entitled to a payment up to the outstanding amount of the Preferred Payment, and the balance of such amount shall be applied in redeeming the Class B3 Securities (and for the avoidance of doubt, the Class B3 Securities shall be redeemed with that balance even if the balance is zero);

(d) to the extent that there are no Class A5 Securities, no Class B5 Securities, no Class A4 Securities, no Class B4 Securities, no Class A3 Securities and no Class B3 Securities, then such amount shall be applied in redeeming the Class A2 Securities which are entitled to a payment up to the outstanding amount of the Preferred Payment, and the balance of such amount shall be applied in redeeming the Class B2 Securities (and for the avoidance of doubt, the Class B2 Securities shall be redeemed with that balance even if the balance is zero);

25.1.6 sixthly, to the extent that there are no Class A5 Securities, no Class B5 Securities, no Class A4 Securities, no Class B4 Securities, no Class A3 Securities, no Class B3 Securities, no Class A2 Securities, no Class B2 Securities and there are any Non-Priority PECs outstanding, then the balance of the Distribution shall be applied to repay, redeem, repurchase or otherwise retire for value all outstanding Non-Priority PECs in accordance with the terms of the Non-Priority PECs; and

25.1.7 seventhly, to the extent that there are no Class A5 Securities, no Class B5 Securities, no Class A4 Securities, no Class B4 Securities, no Class A3 Securities, no Class B3 Securities, no Class A2 Securities, no Class B2 Securities and no PECs, then the balance of the Distribution shall be applied in redeeming the Class A1 Securities which are entitled to a payment up to the outstanding amount of the Preferred Payment, and the balance of such amount shall be applied in redeeming the Class B1 Securities.

25.2 For the purposes of this article 025, "Aggregate Nominal Value" means the aggregate nominal value of the Preferred Payment Shares issued from time to time, provided that the Aggregate Nominal Value will not be reduced by any redemption, cancellation or repurchase of Preferred Payment Shares after June 6, 2008 but will be increased by any issues of Preferred Payment Shares (or any component securities of a Preferred Payment Share) after June 6, 2008.

25.3 For the purpose of this article 025, "Preferred Payment Shares" means the Class A Securities and the Class B Securities and any shares or other securities of the Company into which any such Class A Securities or Class B Securities may be converted or for which they may be exchanged.

25.4 For the purposes of this article 025, "Preferred Payment" means an amount equal to (a) the Aggregate Nominal Value plus a rate equivalent to 6% per annum compounded daily on the Aggregate Nominal Value, up to a maximum of 120% of the Aggregate Nominal Value; less (b) any amounts previously paid on any Class A1 Securities, Class A2 Securities, Class A3 Securities, Class A4 Securities, Class A5 Securities and other shares or other Securities of the Company into which any such Class A1 Securities, Class A2 Securities, Class A3 Securities, Class A4 Securities or Class A5 Securities may be converted or for which they may be exchanged.

25.5 The maximum amount payable on any YFPECs will be their nominal value. Subject to the previous sentence, payments on the Class A Securities will be apportioned to YFPECs up to such nominal value in priority to shares comprised within Class A Securities, and payments on the Class B Securities will be apportioned to the YFPECs up to such nominal value in priority to shares comprised within Class B Securities.

25.6 As required by the 1915 Law, no distribution of accounting profits shall be made before a legal reserve, in an amount of 5% of the accounting profits, is constituted and until such reserve equals to 10% of the subscribed share capital of the Company.

25.7 For the purposes of this article 025, "Class C Dividend" means a fixed, cumulative dividend calculated at the rate of 14.40625% and computed based on a 365/366 day year and the actual number of days elapsed on the Class C Reference Amount (apportioned equally between the Class C Preferred Shares in issue), accruing on a daily basis from the date of issue of the Class C Preferred Shares and compounding annually on 30 April in each year, commencing 30 April 2013, and payable in accordance with article 025.1.

25.8 The following provisions of this article 25.8 shall apply in relation to any Class A Shares and/or Class B Shares which are held by New Topco or by any other person who, with the consent in writing of New Topco, does not also

hold a corresponding number of YFPECs in the form of Class A Securities and/or Class B Securities as defined in article 27. In relation to any such shareholder for the purposes of this article 025:

- 'Class A1 Security' means one (1) Class A1 Preferred Share;
- 'Class A2 Security' means one (1) Class A2 Preferred Share;
- 'Class A3 Security' means one (1) Class A3 Preferred Share;
- 'Class A4 Security' means one (1) Class A4 Preferred Share;
- 'Class A5 Security' means one (1) Class A5 Preferred Share;
- 'Class B1 Security' means one (1) Class B1 Share;
- 'Class B2 Security' means one (1) Class B2 Share;
- 'Class B3 Security' means one (1) Class B3 Share;
- 'Class B4 Security' means one (1) Class B4 Share;
- 'Class B5 Security' means one (1) Class B5 Share;
- No payment will need to be apportioned to YFPECs for the purposes of article 025.5;

- Its Class A Securities and Class B Securities will rank *pari passu* with the Class A Securities and Class B Securities held by other shareholders and the amount payable in respect of them will not be reduced by virtue of the fact that they do not include YFPECs.

25.9 For the avoidance of doubt, for the purposes of article 025.2, the "Aggregate Nominal Value" shall not be deemed to be reduced by the contribution of YFPECs to the Company and, for the purposes of article 025.4, no amount shall be deemed to have been paid on the YFPECs on their contribution to the Company."

Fourth resolution

The Shareholders decide to increase the share capital of the Company by an amount of two million nine hundred and twenty-one thousand one hundred and one British Pounds and eighty-two pence (GBP 2,921,101.82) so as to raise it from its present amount of twelve million seven hundred and twenty-six thousand two hundred and eighty-five British Pounds and seventy-nine pence (GBP 12,726,285.79-) to fifteen million six hundred and forty-seven thousand three hundred and eighty-seven British Pounds and sixty-one pence (GBP 15,647,387.61) by creating and issuing five hundred and eighty-four million two hundred and twenty thousand three hundred and sixty four (584,220,364) class B5 shares ("Class B5 Shares"), each having a par value of half a penny (GBP 0.005.-) and all having the rights and obligations as set out in the Articles (collectively referred as the "New Class B5 Shares") through a contribution in kind.

All the New Class B5 Shares are subscribed by BARCLAYS WEALTH TRUSTEES (GUERNSEY) LIMITED, a limited liability company organised under the laws of Guernsey, having its registered office at PO Box 41 Le Marchant House Le Truchot St Peter Port Guernsey GY1 3BE, registered under number 24531. Such New Class B5 Shares are paid up by a contribution in kind consisting in waiving an unquestioned claim for an aggregate amount at least equal to two million nine hundred and twenty-one thousand one hundred and one British Pounds and eighty-two pence (GBP 2,921,101.82).

The total contribution of two million nine hundred and twenty-one thousand one hundred and one British Pounds and eighty-two pence (GBP 2,921,101.82) is entirely allocated to the share capital of the Company.

Evidence of the contribution is given to notary by a valuation report established by the management of the Company.

Fifth resolution

The Shareholders decide to amend article 6.1 of the Company's Articles in order to reflect the capital increase decided as per the first and third resolutions, which shall henceforth be read as follows:

" Art. 6. Share capital.

6.1 The issued share capital of the Company is set at fifteen million six hundred and forty-seven thousand three hundred and eighty-seven British Pounds and sixty-one pence (GBP 15,647,387.61) divided into:

- ninety-seven million six hundred and fifty-three thousand six hundred and ten (97,653,610) class A1 preferred shares (the "Class A1 Preferred Shares"),
- ninety-seven million six hundred and fifty-three thousand six hundred and ten (97,653,610) class A2 preferred shares (the "Class A2 Preferred Shares"),
- ninety-seven million six hundred and fifty-three thousand six hundred and twelve (97,653,612) class A3 preferred shares (the "Class A3 Preferred Shares"),
- ninety-seven million six hundred and fifty-three thousand six hundred and twelve (97,653,612) class A4 preferred shares (the "Class A4 Preferred Shares"),
- ninety-seven million six hundred and fifty-three thousand six hundred and thirteen (97,653,613) class A5 preferred shares (the "Class A5 Preferred Shares"),
- eleven million three hundred and ninety-seven thousand eight hundred and seventeen (11,397,817) class B1 ordinary shares (the "Class B1 Shares"),

- eleven million three hundred and ninety-seven thousand eight hundred and eighteen (11,397,818) class B2 ordinary shares (the "Class B2 Shares"),
 - eleven million three hundred and ninety-seven thousand eight hundred and twenty-one (11,397,821) class B3 ordinary shares (the "Class B3 Shares"),
 - eleven million three hundred and ninety-seven thousand eight hundred and twenty-two (11,397,822) class B4 ordinary shares (the "Class B4 Shares"), and
 - five hundred and ninety-five million six hundred and eighteen thousand one hundred and eighty-seven (595,618,187) class B5 ordinary shares (the "Class B5 Shares"), and
 - two billion (2,000,000,000) class C preferred shares (the "Class C Preferred Shares")
- all having a par value of half a penny (GBP 0.005) each and with such rights and obligations as set out in the present Articles.

The Class A1 Preferred Shares, the Class A2 Preferred Shares, the Class A3 Preferred Shares, the Class A4 Preferred Shares, the Class A5 Preferred Shares, the Class B1 Shares, the Class B2 Shares, the Class B3 Shares, the Class B4 Shares, the Class B5 Shares, and Class C Preferred Shares, are together referred to as the "Shares".

The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

Sixth resolution

The Shareholders decide to authorise New NIS Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and in the process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register, as a new shareholder of the Company pursuant to the contemplated contribution of some of the shares of the Company to NEW NIS Holdings S.à r.l., in compliance with article 189 of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time, pursuant to which transfers of shares in a Luxembourg société à responsabilité limitée to new shareholders are not permitted unless existing shareholders of the Luxembourg société à responsabilité limitée representing at least three-quarters of the corporate capital have authorised such transfers in a general meeting of shareholders and have approved such new shareholders.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to seven thousand Euro (EUR 7,000.-).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le neuf août,

Par devant nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

S'est tenue l'assemblée générale des associés (les "Associés") de "NIS Holdings S.à r.l." (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social situé au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg Grand Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.147, constituée en vertu d'un acte du notaire soussigné en date du 3 janvier 2008, dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 6 février 2008 (numéro 312, page 14945) (le "Mémorial C"), dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 30 mars 2012, publiés au Mémorial C le 21 mai 2012 (numéro 1258 page 60369).

L'assemblée est présidée par Madame Sara Lecomte, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur Madame Judit Stern, avocate, résidant professionnellement à Luxembourg.

I. Les noms des Associés présents ou représentés à l'assemblée générale, les procurations des Associés représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II. Il ressort de la liste de présence que 96.722.207 Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A1; 96.722.207 Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A2; 96.722.209 Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A3; 96.722.209 Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A4; 96.722.211 Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A5; 11.057.725 Parts Sociales de Catégorie B1; 11.057.726 Parts Sociales de Catégorie B2; 11.057.728 Parts Sociales de Catégorie B3;

11.057.729 Parts Sociales de Catégorie B4 et 11.057.730 Parts Sociales de Catégorie B5 représentant 98,83 % du capital social de la Société sont représentées à la présente assemblée. Les Associés déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de l'assemblée et avoir reçu les notices de convocations. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Créer une nouvelle catégorie de part sociale dans le capital social de la Société, les parts sociales préférentielles de catégorie C (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie C") ayant chacune une valeur nominale de la moitié d'un penny (GBP 0,005) et les droits et obligations définis dans les Statuts tels que modifiés.

2. Augmenter le capital social de la Société d'un montant de dix millions de Livres Sterling (GBP 10.000.000,-) afin de le porter de son montant actuel de deux millions sept cent vingt-six mille deux cent quatre-vingt-cinq Livres Sterling et soixante-dix-neuf centimes (GBP 2.726.285,79) à douze millions sept cent vingt-six mille deux cent quatre-vingt-cinq Livres Sterling et soixante-dix-neuf centimes (GBP 12.726.285,79) par la création et l'émission de deux milliards (2.000.000.000) de Parts Sociales Préférentielles de Catégorie C ayant chacune une valeur nominale de la moitié d'un penny (GBP 0,005) et les droits et obligations définis dans les Statuts tels que modifiés (collectivement dénommées les "Nouvelles Parts Sociales Préférentielles de Catégorie C") avec une prime d'émission totale s'élevant à quatre-vingt dix millions Livres Sterling (GBP 90.000.000,-), par un apport en nature.

3. Souscription et paiement des Nouvelles Parts Sociales Préférentielles de Catégorie C.

4. Insérer un nouveau paragraphe à la fin de l'article 6.1 (capital social) des Statuts concernant le compte de prime d'émission et modifier l'article 25 des Statuts afin de préciser les droits préférentiels des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie C.

5. Augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux millions neuf cent vingt et un mille cent une Livres Sterling et quatre-vingt-deux centimes (GBP 2.921.101,82) afin de le porter de son montant actuel de douze millions sept cent vingt-six mille deux cent quatre-vingt-cinq Livres Sterling et soixante-dix-neuf centimes (GBP 12.726.285,79) à quinze millions six cent quarante-sept mille trois cent quatre-vingt-sept Livres Sterling et soixante et un centimes (GBP 15.647.387,61) par la création et l'émission de cinq cent quatre-vingt-quatre millions deux cent vingt mille trois cent soixante-quatre (584.220.364) parts sociales de catégorie B5 (les "Parts Sociales de Catégorie B5") ayant chacune une valeur nominale de la moitié d'un penny (GBP 0,005) et les droits et obligations définis dans les Statuts tels que modifiés (collectivement dénommées les "Nouvelles Parts Sociales de Catégorie B5") par un apport en nature.

6. Souscription et paiement des Nouvelles Parts Sociales de Catégorie B5.

7. Modifier l'article 6.1 des Statuts afin de refléter les deux augmentations de capital mentionnées ci-dessus.

8. Approbation de New NIS Holdings S.à r.l. comme nouvel associé de la Société.

9. Divers.

Après délibération attentive, les résolutions suivantes sont prises à l'unanimité:

Première résolution

Les Associés décident de créer une nouvelle catégorie de parts sociales dans le capital social de la Société, les parts sociales préférentielles de catégorie C (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie C") ayant chacune une valeur nominale de la moitié d'un penny (GBP 0,005) et les droits et obligations définis dans les Statuts tels que modifiés.

Deuxième résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de dix millions de Livres Sterling (GBP 10.000.000,-) afin de le porter de son montant actuel de deux millions sept cent vingt-six mille deux cent quatre-vingt-cinq Livres Sterling et soixante-dix-neuf centimes (GBP 2.726.285,79) à douze millions sept cent vingt-six mille deux cent quatre-vingt-cinq Livres Sterling et soixante-dix-neuf centimes (GBP 12.726.285,79) par la création et l'émission de deux milliards (2.000.000.000) de Parts Sociales Préférentielles de Catégorie C ayant chacune une valeur nominale de la moitié d'un penny (GBP 0,005) et les droits et obligations définis dans les Statuts tels que modifiés (collectivement dénommées les "Nouvelles Parts Sociales Préférentielles de Catégorie C") avec une prime d'émission totale s'élevant à quatre-vingt dix millions Livres Sterling (GBP 90.000.000,-), par un apport en nature.

Chaque Associé listé dans le tableau attaché en Annexe 1, déclare souscrire pour un tel nombre de Parts Sociales Préférentielles de Catégorie C et de prime d'émission (devant être allouée comme indiqué ci-dessous), tel qu'indiqué à côté de son nom dans le tableau attaché en Annexe 1, pour un prix total de souscription de cent millions Livres Sterling (GBP 100.000.000,-) qui a été intégralement payé par les apports en nature consistant en la renonciation à des créances certaines, liquides et exigibles représentant un apport d'un montant au moins égal au montant qui apparaît à côté du nom de chaque Associé listé dans le tableau attaché en Annexe 1.

Dès lors, l'apport total de cent millions Livres Sterling (GBP 100.000.000,-) pour les Nouvelles Parts Sociales Préférentielles de Catégorie C est alloué comme suit: (i) le montant de dix millions Livres Sterling (GBP 10.000.000,-) est alloué au capital social de la Société et (ii) le montant de quatre-vingt dix millions Livres Sterling (GBP 90.000.000,-) est alloué au compte de prime d'émission de la Société. La prime d'émission sera allouée aux Nouvelles Parts Sociales Préférentielles de Catégorie C. La preuve de l'apport a été donnée au notaire par un rapport d'évaluation établi par les gérants de la Société.

Troisième résolution

Les Associés décident (i) d'insérer un nouveau paragraphe à la fin de l'article 6.1 des Statuts relatif à un compte de prime d'émission et (ii) de modifier l'article 25 des Statuts afin de préciser les droits préférentiels des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie C qui devront désormais se lire comme suit:

- nouveau paragraphe 6.1 des Statuts à lire comme suit:

"

6.1. [...]

La Société peut établir un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") dans lequel toute prime d'émission payée sur toute Part Sociale peut être transférée. Les décisions relatives à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission sont prises par le(s) Gérant(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présent Statuts. Pour écarter tous doutes, ladite prime d'émission peut être allouée aux parts sociales sur lesquelles une prime d'émission a été payée et/ou toutes autres catégories de Parts Sociales ou peut être à la libre disposition de la Société.

[...]"

- article 25 des Statuts à lire comme suit;

25. Art. 25. Droits de distributions.

25.1 Tout reversement aux Associés par paiement de dividendes, distribution, remboursement, rachat, liquidation ou autrement relativement à leurs investissements en parts sociales de la Société, YFPECs PECs Non Prioritaires et PECs Prioritaires, (chaque une "Distribution") sera effectué conformément à l'article 25 et suivant les termes, conditions, droits et préférences desdits PECs Prioritaires, PECs Non Prioritaires, YFPECs et parts sociales:

25.1.1 premièrement, par le remboursement ou le rachat de tous les revenus cumulés des PECs Prioritaires existants, selon les termes des PECs Prioritaires;

25.1.2 deuxièmement, si tous les revenus cumulés des PECs Prioritaires ont été remboursés ou rachetés conformément à l'article 25.1.1, il sera procédé au remboursement, au rachat ou à une quelconque autre répartition de capital relative au montant principal de tous les PECs Prioritaires;

25.1.3 troisièmement, à moins que les détenteurs d'une majorité du montant principal des PECs Non-Prioritaires et les détenteurs d'une majorité de Parts Sociales Préférentielles de Catégorie C ne le requièrent par écrit, alors sur une base pari passu, (i) par le paiement de tous les intérêts échus sur tous les PECs Non-Prioritaires conformément aux termes des PECs Non-Prioritaires; (ii) par le paiement de tous les Dividendes de Catégorie C courus; (iii) par le repayment, le rachat, le remboursement ou la diminution de la valeur du montant principal de tous les PECs Non-Prioritaires; et (iv) par le repayment, le rachat, le remboursement ou la diminution de la valeur du Montant Principal de Part Sociale C ou dans chaque cas un tel montant que les détenteurs d'une majorité de PECs Non-Prioritaires et les détenteurs d'une majorité des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie C le requièrent par écrit;

25.1.4 quatrièmement, le solde de la Distribution restants après tous les paiements en vertu des articles 25.1.1, 25.1.2 et 25.1.3 soient réalisés, sera utilisé à la distribution d' un montant égal à 0,01% de la valeur nominale de chaque Titre de Catégorie B1, Titre de Catégorie A1, Titre de Catégorie B2, Titre de Catégorie A2, Titre de Catégorie B3, Titre de Catégorie A3, Titre de Catégorie B4, Titre de Catégorie A4, Titre de Catégorie B5 et Titre de Catégorie A5 existants, à tous les détenteurs desdits titres;

25.1.5 cinquièmement, le solde de la Distribution restant après que tous paiements en vertu des articles 25.1.1, 25.1.2, 25.1.3 et 25.1.425.1.4 aient été effectués:

(a) sera utilisé pour racheter les Titres de Catégorie A5 qui donnent droit au paiement du montant restant du Paiement Préférentiel, et le solde de ce montant sera utilisé pour racheter les Titres de Catégorie B5 (et pour éviter tout doute, les Titres de Catégorie B5 seront rachetés avec un tel solde même si ce solde est nul);

(b) dans la mesure où il n'y pas de Titre de Catégorie A5 et pas de Titre de Catégorie B5, alors ce montant sera utilisé pour racheter les Titres de Catégorie A4 qui donnent droit au paiement du montant restant du Paiement Préférentiel, et le solde de ce montant sera utilisé pour racheter les Titres de Catégorie B4 (et pour éviter tout doute, les Titres de Catégorie B4 seront rachetés avec un tel solde même si ce solde est nul);

(c) dans la mesure où il n'y pas de Titre de Catégorie A5, pas de Titre de Catégorie B5, pas de Titre de Catégorie A4 et pas de Titre de Catégorie B4, alors ce montant sera utilisé pour racheter les Titres de Catégorie A3 qui donnent droit au paiement du montant restant du Paiement Préférentiel, et le solde de ce montant sera utilisé pour racheter les Titres de Catégorie B3 (et pour éviter tout doute, les Titres de Catégorie B3 seront rachetés avec un tel solde même si ce solde est nul);

(d) dans la mesure où il n'y pas de Titre de Catégorie A5, pas de Titre de Catégorie B5, pas de Titre de Catégorie A4, pas de Titre de Catégorie B4, pas de Titre de Catégorie A3 et pas de Titre de Catégorie B3, alors ce montant sera utilisé pour racheter les Titres de Catégorie A2 qui donnent droit au paiement du montant restant du Paiement Préférentiel, et le solde de ce montant sera utilisé pour racheter les Titres de Catégorie B2 (et pour éviter tout doute, les Titres de Catégorie B2 seront rachetés avec un tel solde même si ce solde est nul);

25.1.6 sixièmement, dans la mesure où il n'y pas de Titre de Catégorie A5, pas de Titre de Catégorie B5, pas de Titre de Catégorie A4, pas de Titre de Catégorie B4, pas de Titre de Catégorie A3, pas de Titre de Catégorie B3, pas de Titre

de Catégorie A2, pas de Titre de Catégorie B2 et qu'il ne reste pas de PEC Non Prioritaire, alors le solde de la Distribution sera utilisé pour rembourser, racheter, repayer procéder à une quelconque autre répartition de capital relative à tous les PECs Non Prioritaires existants conformément aux termes des PECs Non Prioritaires; et

25.1.7 septièmement, dans la mesure où il n'y pas de Titre de Catégorie A5, pas de Titre de Catégorie B5, pas de Titre de Catégorie A4, pas de Titre de Catégorie B4, pas de Titre de Catégorie A3, pas de Titre de Catégorie B3, pas de Titre de Catégorie A2, pas de Titre de Catégorie B2 et pas de PEC, alors le solde de distribution sera utilisé pour racheter les Titres de Catégorie A1 qui donnent droit au paiement du montant restant du Paiement Préférentiel, et le solde de ce montant sera utilisé pour racheter les Titres de Catégorie

25.2 Pour les besoins de l'article 25 la "Valeur Nominale Totalisée" signifie la valeur nominale totale des Parts Sociale Préférentielle émises le cas échéant, étant entendu que la Valeur Nominale Totalisée ne sera pas réduite par un quelconque remboursement, annulation ou rachat de Parts Sociales Préférentielles postérieurement au 6 juin 2008 mais sera augmentée par toutes émissions de Parts Sociales Préférentielles (ou de tous titres constituant des éléments d'une Part Sociale Préférentielle) postérieurement au 6 juin 2008.

25.3 Pour les besoins de l'article 25, les "Parts Sociales Préférentielles" sont les Titres de Catégorie A et les Titres de Catégorie B ainsi que toutes les parts sociales et autres titres émis par la Société en lesquels ces Titres de Catégorie A ou Titres de Catégorie B pourraient être convertis ou contre lesquels ils pourraient être échangés.

25.4 Pour les besoins de l'article 25, le "Paiement Préférentiel" est égal à la différence entre d'une part (a) la Valeur Nominale Totalisée plus un taux équivalent à 6% par an appliqué jour pour jour à la Valeur Nominale Totalisée, et d'autre part (b) tous les montants préalablement payés pour les tous les Titres de Catégorie A1, tous les Titres de Catégorie A2, tous les Titres de Catégorie A3, tous les Titres de Catégorie A4 et tous les Titres de Catégorie A5 et tous les autres parts sociales ou autres Titres de la Société en lesquels des Titres de Catégorie A1, des Titres de Catégorie A2, des Titres de Catégorie A3, des Titres de Catégorie A4 ou des Titres de Catégorie A5 pourraient être convertis ou contre lesquels ils pourraient être échangés.

25.5 Le montant maximum payable sur tout YFPECs sera sa valeur nominale. Sous réserve de la phrase précédente, les paiements relatifs aux Titres de Catégorie A seront répartis entre les YFPECs, dans la limite de la valeurs nominale, en priorité relativement aux parts sociales comprises dans les Titres de Catégorie A, et les paiements relatifs aux Titres de Catégorie B seront répartis entre les YFPECs, dans la limite de la valeur nominale, en priorité relativement aux parts sociales comprises dans les Titres de Catégorie B.

25.6 Tel qu'il est requis par la Loi de 1915, aucune distribution des profits comptables ne sera faite avant que la réserve légale, représentant 5% des profits comptables, ne soit constituée et jusqu'à ce que cette réserve atteigne 10% du capital social souscrit.

25.7 Pour les besoins de cet article 25, le "Dividende de Catégorie C" désigne un dividende cumulatif fixe calculé au taux de 14,40625% et calculé sur la base d'une année de 365/366 jours et le nombre actuel de jours écoulés sur le Montant de Référence de Catégorie C (réparti également entre les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie C émises), augmentant sur une base journalière et capitalisant annuellement le 30 avril de chaque année, commençant le 30 avril 2013 et payable conformément à l'article 25.1.

25.8 Les dispositions suivantes de cet article 25.8 s'appliqueront à l'égard de toute Part Sociales de Catégorie A et/ou Part Sociale de Catégorie B qui sont détenues par New Topco ou par toute autre personne qui, avec le consentement écrit de New Topco, ne doit pas nécessairement détenir un nombre correspondant de YFPECs sous la forme de Titres de Catégorie A et/ou Titres de Catégorie B, comme définis à l'article 27. Vis-à-vis d'un tel associé pour les besoins de cet article 25:

- "Titres de Catégorie A1" désigne une (1) Part Sociale Préférentielle de Catégorie A1;
 - "Titres de Catégorie A2" désigne une (1) Part Sociale Préférentielle de Catégorie A2;
 - "Titres de Catégorie A3" désigne une (1) Part Sociale Préférentielle de Catégorie A3;
 - "Titres de Catégorie A4" désigne une (1) Part Sociale Préférentielle de Catégorie A4;
 - "Titres de Catégorie A5" désigne une (1) Part Sociale Préférentielle de Catégorie A5;
 - "Titres de Catégorie B1" désigne une (1) Part Sociale de Catégorie B1;
 - "Titres de Catégorie B2" désigne une (1) Part Sociale de Catégorie B2;
 - "Titres de Catégorie B3" désigne une (1) Part Sociale de Catégorie B3;
 - "Titres de Catégorie B4" désigne une (1) Part Sociale de Catégorie B4;
 - "Titres de Catégorie B5" désigne une (1) Part Sociale de Catégorie B5.
- Aucun paiement ne sera nécessairement proportionnel aux YFPECs pour les besoins de l'article 25.5;
- Ces Titres de Catégorie A et Titres de Catégorie B se classeront pari passu avec les Titres de Catégorie A et les Titres de Catégorie B détenus par les autres associés et le montant payable à l'égard de ceux-ci ne sera pas réduit en raison du fait qu'ils n'incluent pas les YFPECs.

25.9 Pour écarter tous doutes, pour les besoins de l'article 25.2, la "Valeur Nominale Totalisée" ne devra pas être réputée réduite par l'apport des YFPECs à la Société et, pour les besoins de l'article 25.4, aucun montant ne sera réputé avoir été payé sur les YFPECs lors de leur apport à la Société.

Quatrième résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la société d'un montant de deux millions neuf cent vingt et un mille cent une Livres Sterling et quatre-vingt-deux centimes (GBP 2.921.101,82) afin de le porter de son montant actuel de douze millions sept cent vingt-six mille deux cent quatre-vingt-cinq Livres Sterling et soixante-dix-neuf centimes (GBP 12.726.285,79) à quinze millions six cent quarante-sept mille trois cent quatre-vingt-sept Livres Sterling et soixante et un centimes (GBP 15.647.387,61) par l'émission de cinq cent quatre-vingt-quatre millions deux cent vingt mille trois cent soixante-quatre (584.220.364) parts sociales de catégorie B5 (les "Parts Sociales de Catégorie B5") ayant chacune une valeur nominale de la moitié d'un penny (GBP 0,005) et les droits et obligations définis dans les Statuts tels que modifiés (collectivement dénommées les "Nouvelles Parts Sociales de Catégorie B5") par un apport en nature.

Toutes les Nouvelles Parts Sociales de Catégorie B5 sont souscrites par BARCLAYS WEALTH TRUSTEES (GUERNSEY) LIMITED, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois des Iles de Guernesey, ayant son siège social situé au PO Box 41 Le Marchant House, Le Truchot St Peter Port Guernsey, GY1 3BE, immatriculée sous le numéro 24531. Lesdites Nouvelles Parts Sociales de Catégorie B5 sont payées par un apport en nature consistant en la renonciation à une créance certaine, liquide et exigible pour un montant total au moins égal à deux millions neuf cent vingt et un mille cent une Livres Sterling et quatre-vingt-deux centimes (GBP 2.921.101,82).

L'apport total de deux millions neuf cent vingt et un mille cent une Livres Sterling et quatre-vingt-deux centimes (GBP 2.921.101,82) est entièrement alloué au capital social de la Société.

La preuve de l'apport a été donnée au notaire par un rapport d'évaluation établi par les gérants de la Société.

Cinquième résolution

Les Associés décident de modifier l'article 6.1 des Statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital décidées selon les première et troisième résolutions, qui devra désormais se lire comme suit;

" Art. 6. Capital social.

6.1 Le capital social souscrit est fixé à la somme de quinze millions six cent quarante-sept mille trois cent quatre-vingt-sept Livres Sterling et soixante et un centimes (GBP 15.647.387,61) représenté par:

- quatre-vingt-dix-sept millions six cent cinquante-trois mille six cent dix (97.653.610) parts sociales préférentielles de catégorie A1 (les «Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A1»),
 - quatre-vingt-dix-sept millions six cent cinquante-trois mille six cent dix (97.653.610) parts sociales préférentielles de catégorie A2 (les «Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A2»),
 - quatre-vingt-dix-sept millions six cent cinquante-trois mille six cent douze (97.653.612) parts sociales préférentielles de catégorie A3 (les «Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A3»),
 - quatre-vingt-dix-sept millions six cent cinquante-trois mille six cent douze (97.653.612) parts sociales préférentielles de catégorie A4 (les «Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A4»),
 - quatre-vingt-dix-sept millions six cent cinquante-trois mille six cent treize (97.653.613) parts sociales préférentielles de catégorie A5 (les «Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A5»),
 - onze millions trois cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cent dix-sept (11.397.817) parts sociales ordinaires de catégorie B1 (les «Parts Sociales de Catégorie B1»),
 - onze millions trois cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cent dix-huit (11.397.818) Parts sociales ordinaires de catégorie B2 (les «Parts Sociales de Catégorie B2»),
 - onze millions trois cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cent vingt et un (11.397.821) parts sociales ordinaires de catégorie B3 (les «Parts Sociales de Catégorie B3»),
 - onze millions trois cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cent vingt et deux (11.397.822) parts sociales ordinaires de catégorie B4 (les «Parts Sociales de Catégorie B4»), et
 - cinq cent quatre-vingt-quinze millions six cent dix-huit mille cent quatre-vingt-sept (595,618,187) parts sociales ordinaires de catégorie B5 (les «Parts Sociales de Catégorie B5»),
 - deux milliards (2.000.000.000) parts sociales préférentielles de catégorie C ("les "Nouvelles Parts Sociales Préférentielles de Catégorie C"),
- chacune ayant une valeur nominale de la moitié d'un penny (GBP 0,005.) et chacune ayant les droits et obligations tels que décrits dans les présents Statuts.

Les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A1, les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A2, les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A3, les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A4, les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A5, les Parts Sociales de Catégorie B1, les Parts Sociales de Catégorie B2, les Parts Sociales de Catégorie B3, les Parts Sociales de Catégorie B4, les Parts Sociales de Catégorie B5 et les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie C sont désignées dans leur ensemble comme les "Parts Sociales".

Les détenteurs de Parts Sociales sont désignés dans leur ensemble comme les "Associés".

Sixième résolution

Les Associés décident d'approuver New NIS Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social situé au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg Grand Duché de Luxembourg et en cours d'immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, en tant que nouvel associé de la Société suite à un apport envisagé des parts sociales détenues dans la Société à New NIS Holdings S.à r.l., conformément à l'article 189 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée de temps à autre, en vertu de laquelle les transferts de parts sociales dans une société à responsabilité limitée luxembourgeoise à de nouveaux associés ne sont autorisés que si les associés existant de la société à responsabilité limitée luxembourgeoise représentant au moins les trois-quart du capital social ont autorisé de tels transferts lors d'une assemblée générale extraordinaire des associés et ont approuvé de tels nouveaux associés.

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à sept mille Euro (EUR 7.000,-).

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S.LECOMTE, J.,STERN, J.ELVINGER

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 14 août 2012. Relation: LAC/2012/38793. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): C.FRISING.

Référence de publication: 2012109337/531.

(120147685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2012.

Sanfedo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 132.439.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012109407/9.

(120148078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2012.

SOCFIN, Société Financière de Caoutchoucs, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 5.937.

Le Bilan consolidé au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/05/2012.

Signature.

Référence de publication: 2012109399/10.

(120148020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2012.

Sabco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 2, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 15.220.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2012.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2012109404/14.

(120148042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2012.

Saint Eugène SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 78.409.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012109406/10.

(120147676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2012.

Biocera S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 88.269.

Procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société BIOCERA S.A. tenu au siège de la Société en date du 6 juillet 2012

Procès verbal rectificatif du précédent dépôt N° L120128525.04

Tous les Actionnaires sont présents.

Les Actionnaires ont pris les décisions suivantes:

Les Actionnaires décident:

- De révoquer Mme LEVY Fabienne, demeurant à 1, Rue Mazagran F-54000 NANCY en tant que qu'administrateur et administrateur délégué,
- De nommer Mme DETALLE Anne, demeurant à I, Rue Mazagran F-54000 NANCY en tant que nouvel administrateur, Mme DETALLE Anne est également nommée administrateur délégué avec pouvoir de signature individuelle pour une période qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2017,
- De révoquer M. LELOUP Raynald, demeurant à 12, Rue des Loups F-57590 ABONCOURT-SUR-SEILLE en tant qu'administrateur,
- De nommer M. WILHELM Jean, demeurant à 90, Rue des Cottages F-54600 VILLERS LES NANCY en tant que nouvel administrateur, pour une période qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2017,
- De révoquer Mme THIBAUT Marie-Aude, demeurant à 1, Rue Keup L-1860 Luxembourg en tant qu'administrateur,
- De nommer M. COLLINOT Jean-Aldric, demeurant à 1, Rue Mazagran F-54000 NANCY en tant que nouvel administrateur, pour une période qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2017.

Les décisions ont été admises à l'unanimité.

Après cela l'assemblée générale extraordinaire est déclarée comme terminée.

En nom de «BIOCERA S.A.»

Mme DETALLE Anne / M. WILHELM Jean / M. COLLINOT Jean-Aldric
Administrateur-délégué / Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012110092/30.

(120149279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2012.

Santana Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 85.298.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2012109409/10.

(120147945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2012.

Séminaire Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 65.937.

L'an deux mille douze, le seize août.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée Générale») de la société anonyme «SEMINAIRE INVESTISSEMENT S.A.» (ci-après la «Société»), ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 65.937, constituée suivant acte notarié du 29 juillet 1998, publié au Mémorial C numéro 794 du 30 octobre 1998. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant une assemblée tenue en date du 15 juin 2000, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 258 du 10 avril 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Line SCHUL, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Christel DETREMBLEUR, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Damien MATTUCCI, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

A) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

B) Tel qu'il résulte de la liste de présence, la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

C) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat et modification subséquente de l'article deux, premier alinéa des statuts et de l'article seize, premier alinéa des statuts. Insertion de la possibilité pour le conseil d'administration de transférer le siège à l'intérieur de la commune;

2. Suppression des dispositions relatives au capital autorisé à l'article cinq des statuts;

3. Mise à jour des statuts afin d'y intégrer les modifications apportées par la loi du 25 août 2006 à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales;

4. Modification de l'article 8 des statuts par l'ajout d'un quatrième alinéa introduisant la possibilité au Conseil d'Administration de prendre des décisions par voie circulaire;

5. Modification de l'objet social de la Société;

6. Remplacement de Monsieur Romain Thillens, administrateur démissionnaire;

7. Divers.

L'Assemblée Générale aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la Société du 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat. De plus, l'Assemblée générale décide de formaliser le pouvoir donné au conseil d'administration (ou à l'administrateur unique, le cas échéant) de transférer le siège social à l'intérieur de la commune.

En conséquence, et avec même effet, l'article deux (2), premier alinéa et l'article seize (16), premier alinéa sont modifiés, lesquels auront désormais la teneur suivante:

Art. 2. (premier alinéa). «Le siège de la société est établi dans la commune de Strassen. L'adresse du siège social peut être transférée dans la commune de ce dernier par décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique le cas échéant.»

Art. 16. (premier alinéa). «L'assemblée générale annuelle se réunit le troisième jeudi du mois de juin à huit heures trente au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

Deuxième résolution

Le capital autorisé étant expiré, l'Assemblée Générale décide de supprimer les dispositions relatives au capital autorisé à l'article cinq (5) des statuts.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide d'adapter les statuts de la Société en tenant compte des modifications apportées à la loi du 10 août 1915 par la loi du 25 août 2006.

En conséquence, l'article six (6) premier alinéa, et l'article dix (10) des statuts de la Société sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

Art. 6. (premier alinéa). «La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.»

Art. 10. «La Société sera engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs, soit par la signature unique de l'administrateur-délégué, soit par la signature unique de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.»

Enfin, l'Assemblée Générale décide de supprimer le second alinéa de l'article 9 des statuts.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier l'article huit (8) des statuts de la Société par l'ajout d'un quatrième alinéa qui aura la teneur suivante:

Art. 8. (quatrième alinéa). «Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.»

Cinquième résolution

Afin de prendre en compte l'évolution de l'activité de la Société, l'Assemblée Générale décide d'adapter son objet social, et par conséquent de modifier l'article quatre (4) des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

Art. 4. «La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière tout bien immobilier, valeurs immobilières et mobilières, pour en assurer l'exploitation et/ou les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société pourra également acquérir, par le biais d'apports, souscriptions, achats, options ou autrement, des brevets, des marques, des licences, du savoir-faire, des droits d'auteur, des droits de propriété industrielle, commerciale ou intellectuelle ou d'autres droits; plus généralement de les détenir d'en autoriser le droit d'usage par le biais de licences, de sous-licences, d'en vendre ou d'en disposer, en tout ou en partie, pour des raisons que la Société juge opportunes; sous-traiter la gestion et le développement de tels droits de propriété, droits, marques et licences et obtenir et faire tout enregistrement requis en ce sens. La Société peut aussi mettre en oeuvre toute action considérée comme nécessaire à la protection contre toute atteinte, par des tiers, aux droits découlant des brevets, des droits de marque, marques de services, des licences, du savoir-faire et autres droits, licences, sous-licences de propriété industrielle, commerciale ou intellectuelle ou tout autres droits analogues. De plus, la Société peut fournir ou être amenée à fournir à toute société affiliée un tel savoir-faire, conseil en développement, service opérationnel, promotion, représentation et tout service de cette nature.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés affiliées, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

Sixième résolution

L'Assemblée Générale décide d'accepter la démission avec effet immédiat de Monsieur Romain THILLENES de son mandat d'administrateur de la Société.

En remplacement, l'assemblée générale décide de nommer avec effet immédiat Monsieur Philippe RICHELLE, né le 17 octobre 1962 à Verviers (Belgique), résidant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle de l'an 2013.

DONT ACTE, fait et passé à Strassen, au nouveau siège social de la société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes, Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants susmentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M.L. SCHUL, C. DETREMBLEUR, D. MATTUCCI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 21 août 2012. Relation: EAC/2012/11081. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2012109411/113.

(120147579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2012.

Shiplux VII S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 112.206.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale particulière du 23 août 2012

En date du 23 août 2012, Madame Nicole Baeyens a démissionné de ses fonctions de commissaire aux comptes. L'Assemblée Générale a accepté cette démission.

L'Assemblée décide de nommer le réviseur d'entreprises agréé BDO Audit S.A., ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, pour le contrôle légal des comptes.

Le mandat du réviseur d'entreprises agréé ainsi nommé viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2013.

Michel Jadot / Freddy Bracke

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012109415/16.

(120147845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2012.

SIGNA R.E.C.P. Development "IZD" S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 142.385.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2012109417/11.

(120147691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2012.

Tech Data Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 93.006.

Les comptes annuels au 31 Janvier 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2012.

TMF Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2012109448/12.

(120148159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2012.

SIGNA Real Estate Capital Partners Development I a S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 139.203.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2012109418/11.

(120147693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2012.

Simtek Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 83.648.

—
EXTRAIT

Monsieur Guido Maria PEDONE, administrateur, est domicilié professionnellement au 2, Via F. Pelli, CH-6900 Lugano.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012109419/10.

(120147838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2012.

Sinequanon Health Care SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 136.999.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012109420/10.

(120147795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2012.

SL-xIP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 16.964,25.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 160.266.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2012.

Référence de publication: 2012109421/11.

(120148088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2012.

TSS Holdings S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 160.285.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 28 janvier 2012 de sa société mère, Target Corporation ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2012.

Référence de publication: 2012109459/12.

(120148178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2012.

Melina S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 50.755.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 10 août 2012

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014, Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au

2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Luc HANSEN, administrateur démissionnaire en date de ce jour.

Pour extrait conforme

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'administration du 10 août 2012

Est élu Président du Conseil d'administration Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L- 1653 Luxembourg, qui déclare accepter. La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 17 août 2012.

Référence de publication: 2012110317/21.

(120149307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2012.

Smart Modular Technologies (Foreign Holdings), Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 163.100.

Les comptes consolidés au 31 août 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012109422/10.

(120147948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2012.

Sogeprom sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1474 Luxembourg, 7, Sentier de l'Espérance.

R.C.S. Luxembourg B 140.664.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 23 août 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012109431/10.

(120147825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2012.

George V, Société civile immobilière, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg E 507.

DISSOLUTION

L'an deux mil douze, le 5 avril.

Ont comparu:

1) Ayman Ahmad Fathy HUSSEIN, président de banque, né le 1^{er} février 1961, et demeurant 29, el Madinan al Monawara Str, Dokki, Le Caire, Egypte,

2) Tarek Ahmed Fathy HUSSEIN, directeur, né le 13/11/1970 et demeurant 19, Rue Al Ahrar, Dokki, Gi/a, Le Caire, Egypte,

détenant chacun 50% des parts de la Société Civile Immobilière George V S.C.I., avec siège social à L-1140 Luxembourg, 45-47 route d'Arlon, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17.07.1987, publié au mémorial C, recueil des sociétés et Associations Numéro 313 du 6.11.1987, dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par Maître Paul Frieders, prénommé, en date du 12 novembre 1991, publié au Recueil spécial du Mémorial C, numéro 173 du 30 avril 1992, en date du 11 mai 1995, publié au Recueil spécial du Mémorial C, numéro 422 du 1^{er} septembre 1995, en date du 8 juin 1995, publié au Recueil Spécial du Mémorial C numéro 458 du 15 septembre 1995 et en date du 6 mars 2007, publié au Recueil Spécial du Mémorial C numéro 988 du 26 mai 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section E, sous le numéro E 507.

Lesquels comparants déclarent qu'ils sont propriétaires de la totalité des parts sociales de la Société, ont pleine connaissance des statuts de la société et en connaissent parfaitement la situation financière.

Ensuite, les comparants en leur qualité de bénéficiaires économiques finaux de l'opération ont déclaré dissoudre par les présentes la Société avec effet immédiat, et en qualité de liquidateurs de la Société, ils déclarent que le passif connu

de ladite Société a été payé ou provisionné, qu'en qualité d'associés ils se trouvent investis de tout l'actif et s'engagent expressément à prendre à leur charge tout passif pouvant éventuellement exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à leur personne; partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

Les comparants donnent décharge pleine et entière aux associés-gérants pour leur mandat jusqu'à ce jour.

Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon,

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date d'en tête des présentes.

Référence de publication: 2012110226/34.

(120149304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2012.

Superior SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 70.234.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

24, Rue Léon Kauffman L-1853 Luxembourg

Mandataire

Référence de publication: 2012109439/11.

(120147564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2012.

Sogrho Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4025 Esch-sur-Alzette, 30, rue de Belvaux.

R.C.S. Luxembourg B 69.088.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012109432/10.

(120147964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2012.

Sopal, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 24.213.

L'an deux mille douze, le quatorze août.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Se réunit l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société SOPAL, une société anonyme ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 24213, constituée en date du 22 novembre 1986 suivant acte reçu par Maître Frank MOLITOR, notaire alors de résidence à Mondorf-les-Bains, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 201 du 17 juillet 1986 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu en date du 9 juin 2008 par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1744 du 15 juillet 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le Président nomme comme secrétaire Madame Myriam WAGNER, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Carine GRUNDHEBER, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le Président déclare et requiert au notaire d'acter que:

1) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Décision sur la mise en liquidation éventuelle de la société.

2. Le cas échéant, nomination de BDO Tax & Accounting, Luxembourg, comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront aussi annexées au présent acte.

III) Il appert de la liste de présence que les 100.000 (cent mille) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le Président constate que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée cette dernière prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, l'Assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur:

BDO Tax & Accounting, Société Anonyme, ayant son siège au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B147571.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. PONSARD, C. GRUNDHEBER, M. WAGNER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 août 2012 LAC/2012/39145. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 23 août 2012.

Référence de publication: 2012109433/68.

(120148121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2012.

SRF Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 123.223.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012109436/9.

(120147847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2012.

Invent, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 148.724.

L'an deux mille douze, le dix août.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "INVENT", (ci-après la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, constituée en date du 9 octobre 2009 suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C numéro 2159, du 04 novembre 2009,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 148724,

L'assemblée est ouverte à 10.00 heures et est présidée par Monsieur Bernard ZIMMER, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Anne LAUER, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Renonciation aux délais et formalités de convocation.

2. Changement de la forme juridique de la Société, pour la transformer de société anonyme (S.A.) en société à responsabilité limitée (S.à r.l.) conformément à l'article 3 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

3. Démission des administrateurs et du commissaire aux comptes de la Société avec décharge pleine et entière pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

4. Refonte complète des statuts.

5. Nominations statutaires.

6. Divers.

II. Que l'actionnaire unique représenté à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par lui ont été portés sur une liste de présence; ladite liste de présence, signée "ne varietur" par le mandataire et par les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire unique représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite, l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée générale constate que l'actionnaire unique a renoncé aux délais et formalités de convocation.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de transformer la forme légale de la Société en une société à responsabilité limitée (S.à.r.l.) conformément à l'article 3 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Par cette transformation de la société anonyme en société à responsabilité limitée, aucune nouvelle société n'est créée, la société à responsabilité limitée étant la continuation de la société anonyme telle qu'elle a existé jusqu'à présent, avec la même personnalité juridique, et sans qu'aucun changement n'intervienne tant dans l'actif que le passif de cette société.

L'assemblée générale convertit les actions de la société anonyme en parts sociales, de sorte que le capital sera représenté dorénavant par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Les cent (100) actions sont annulées et échangées contre cent (100) parts sociales, entièrement détenues par Monsieur Fares KORKMAZ, (administrateur), né à Jouret Termos le 15/06/1951 demeurant Villa N°2, Parc des Pins, Route Principale, FATQA (Liban).

Ainsi l'article 5 (anciennement l'article 4) des statuts de la Société est modifié comme suit:

« **Art. 5.** Le capital de la Société est de trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.»

Troisième résolution

L'assemblée accorde la démission à l'administrateur unique et au commissaire aux comptes, et leur confère pleine et entière décharge pour l'accomplissement de leurs mandats à la date de ce jour.

Quatrième résolution

Ensuite, l'assemblée générale procède à la refonte complète des statuts:

« **Art. 1^{er}**. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «INVENT», (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition, la mise en valeur et la gestion de biens et droits immobiliers et mobiliers à Luxembourg et à l'étranger.

Elle peut s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes les sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou pouvant en faciliter la réalisation.

La société a encore pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

En général, la société pourra faire toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens au profit d'autres entreprises ou sociétés. Elle pourra également se porter caution pour d'autres sociétés ou tiers.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

Art. 3. Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 4. La durée de la Société est illimitée.

Art. 5. Le capital souscrit de la Société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la Loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la Société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La Société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 6. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 7. Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 8. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la Société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la Société.

Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la Société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 9. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

En cas de décès d'un associé, la Société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 10. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés.

Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 12. Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 14. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 15. Chaque année, au 31 décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 17. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 18. En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la Société terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 20. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la Société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la Société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la Société, par arbitrage conformément à la procédure civile.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale nomme pour une durée illimitée gérant de la société anonyme «INTERNATIONAL BUSINESS SERVICES & PARTNERS S.A.» ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, Boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 35.973 et représentée par Monsieur Bernard Zimmer, prénommé, né le 25 octobre 1952 à Kinshasa (Congo) laquelle aura tous pouvoirs pour engager et représenter valablement la société vis-à-vis des tiers.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué à mille cents euros (1.100,-EUR).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'Etude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, les comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeures, ils ont signé avec nous, Notaire.

Signé: B.ZIMMER, V.PIERRU, A.LAUER, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 août 2012. Relation: LAC/2012/38907. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR COPIE CONFORME, Délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 27 août 2012.

Référence de publication: 2012110266/186.

(120149404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2012.

Esselte European Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 440.019.600,00.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 125, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 157.470.

—
EXTRAIT

En date du 18 juin 2012, l'actionnaire unique a pris acte de la démission de:

- M. John W. CHILDS, gérant de catégorie A, avec adresse au 165 Sago Palm Road, USA - FL 32963, Vera Beach, Etats-Unis;

- M. Cezary MONKO, gérant de catégorie A, avec adresse au 1, Sundbybergsvagen, S - 17118 Solna, Suède;

- M. Adam SUTTIN, gérant de catégorie A, avec adresse au 111, Huntington Ave., USA - MA 02199 Boston, Etats-Unis.

L'actionnaire unique a décidé de nommer avec effet immédiat M. William LUNDREGAN et M. Roger AXELSSON comme gérants de catégorie A de la société pour une période illimitée.

- M. Kjell CLEFJORD a été réélu en tant que gérant de catégorie A pour une période illimitée.

- M. Sébastien ANDRÉ et M. Hugo FROMENT ont été réélus en tant que gérants de catégorie B pour une période illimitée.

Dès lors, les gérants sont désormais:

- M. Kjell CLEFJORD, gérant de catégorie A, avec adresse au 1, Sundbybergsvagen, S -17118 Solna, Suède;

- M. William LUNDREGAN, gérant de catégorie A, avec adresse au 5, High Ridge Park, Suite 205 Stamford, CT 06905-1326, Etats-Unis;

- M. Roger AXELSSON, gérant de catégorie A, avec adresse au 1, Sundbybergsvagen, S -17118 Solna, Suède;

- M. Sébastien ANDRÉ, gérant de catégorie B, avec adresse au 125, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg;

- M. Hugo FROMENT, gérant de catégorie B, avec adresse au 125, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2012.

Pour Esselte European Holdings (Luxembourg) S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012089921/31.

(120126937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2012.

Inbetween S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1117 Luxembourg, 51, rue Albert 1er.

R.C.S. Luxembourg B 151.093.

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement en date du 16 juillet 2012 à Luxembourg

L'Assemblée Générale de la société INBETWEEN S.A. a pris les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée Générale accepte la démission de la société anonyme THE CLOVER de son poste de Commissaire aux Comptes.

2. Elle nomme en remplacement Monsieur Jérôme Domange, demeurant à Rue de Meilbourg, 103 à F-57100 Thionville, au poste de Commissaire aux Comptes pour un terme de six ans.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 2 août 2012

Le Conseil d'Administration de la société INBETWEEN S.A. a pris les résolutions suivantes:

1. Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société de Rue du Verger, 1 à L-2665 Luxembourg à l'adresse suivante:

Rue Albert 1^{er}, 51

L-1117 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012110261/20.

(120149175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2012.

San Prince Management, Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 130.017.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire en date du 13 août 2012 que:

- Prise d'acte de la révocation avec effet immédiat de l'administrateur unique: BRITISH INVESTMENT LUX S.A ayant son siège social à #1, Mapp Street, BH Belize City immatriculée sous le numéro 95 647 au registrar of International Business Companies

Prise d'acte de la révocation avec effet immédiat de l'administrateur délégué à la gestion journalière: BRITISH INVESTMENT LUX S.A ayant son siège social à #1, Mapp Street, BH Belize City immatriculée sous le numéro 95 647 au registrar of International Business Companies

- Nomination de la société Marcami SA, ayant son siège social au L-1661 Luxembourg, 47 Grand Rue, inscrite au Registre de commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 143-377 au poste d'administrateur unique de la société. Le mandat prend effet immédiatement jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2018.

- Prise d'acte de la révocation avec effet immédiat du commissaire aux comptes de la société FMV Consulting S.A ayant son siège social 47 Boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg inscrite au RCS sous le numéro B 109 612

- Nomination de la société ABROAD CONSULTING S.A, ayant son siège social au 47 Grand Rue L-1661 Luxembourg immatriculée au RCSL sous le numéro B 92617, au poste de commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2018.

Transfert du siège social au 47 Grand Rue L-1661 Luxembourg à compter de ce jour.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012110425/24.

(120149302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2012.
